

MEMORIAL

Journal Officiel
du Grand-Duché de
Luxembourg



MEMORIAL

Amtsblatt
des Großherzogtums
Luxemburg

RECUEIL DES SOCIÉTÉS ET ASSOCIATIONS

Le présent recueil contient les publications prévues par la loi modifiée du 10 août 1915 concernant les sociétés commerciales et par la loi modifiée du 21 avril 1928 sur les associations et les fondations sans but lucratif.

C — N° 2267

23 octobre 2010

SOMMAIRE

AIA Luxembourg S.à r.l.	108795	Fletcher Marine S.à r.l.	108805
Almon Finance S.A.	108795	Gardenia Holding S.A.	108793
ArcelorMittal International Luxembourg	108784	Gardenia Holding S.A. SPF	108793
Aurora Private Equity Management Com- pany S.A.	108795	Geldilux-TS-2005 S.A.	108808
Axcan LuxCo 1 S.à r.l.	108771	Gemstone 2 S.à r.l.	108806
Axcan LuxCo 2 S.à r.l.	108795	Global Investment Company S.A.	108796
Blader Holding S.A.	108770	Global Real Estate Lux Co S.à r.l.	108800
Boaz S.A.	108802	H.T.I. Hotel Trust Investment S.A.	108806
Boaz S.A.	108796	I.C. Group S.A.	108810
Canel S.A.	108800	Information Technology Services S.A. ..	108810
Cemex Capital Investments S.à r.l.	108802	International Strategy Corporation S.A.	108810
Cofiva S.A.	108804	Intrasteel S.A.	108811
Colony Sardegna S.à r.l.	108805	Irelio S.A.	108811
Colony Sardegna S.à r.l.	108805	J M H S.à r.l.	108812
ColTour S.à r.l.	108800	Johnson Finances Ltd	108814
Comed	108794	Kalk En Dolomiet Maatschappij S.A.	108812
Creola Invest S.A.	108816	Kalo & Co S.à r.l.	108815
Dalkia S.A.	108816	Kingdom Holding 1 S.à r.l.	108816
Diag Finance S.A.	108805	Lama's Temple S.à r.l.	108799
Diamco	108812	Reinhausen Luxembourg S.A.	108804
Diamco S.A.	108812	Sport 3000 S.A.	108772
Direct Axis International S.à r.l.	108784	Sports Berlin (Luxembourg) S.à r.l.	108782
Eco-Chemical S.à r.l.	108805	Stemel Holding S.A.	108815
Eleusis	108799	Suddenly S.à r.l.	108802
ENEC European-Nitrogen-Equipment- Construction S. à r.l.	108771	Top Star Promotion-Production, Publish- ing and Records S.A.	108811
Enerneo S.A.	108806	Turkana S.A.	108810
Equestar Capital S.P.F. S.A.	108772	Urals International S.à r.l.	108771
		VF Securities, S.A.	108806

Blader Holding S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1114 Luxembourg, 3, rue Nicolas Adames.
R.C.S. Luxembourg B 35.263.

L'an deux mil dix, le trois septembre.

Par-devant Nous, Maître Martine SCHAEFFER, notaire de résidence à Luxembourg.

S'est réunie l'Assemblée Générale Extraordinaire des actionnaires de la société anonyme "BLADER HOLDING S.A.", avec siège social à L- 1114 Luxembourg, 3, rue Nicolas Adames, constituée suivant acte reçu par le notaire Francis KESSELER, alors de résidence à Esch-sur-Alzette le 16 novembre 1990, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations, numéro 141 du 21 mars 1991. Les statuts n'ont pas été modifiés depuis. La société est enregistrée au Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg sous le numéro B 35263.

L'assemblée est ouverte sous la présidence de Monsieur Pierre SCHILL, employé privé, demeurant professionnellement à Luxembourg.

Qui désigne comme secrétaire Monsieur Erwin VANDE CRUYS, employé privé, demeurant professionnellement à L-1750 Luxembourg, 74, avenue Victor Hugo.

L'assemblée choisit comme scrutateur Monsieur Raymond THILL, maître en droit, demeurant professionnellement à la même adresse.

Le bureau ainsi constitué, Monsieur le Président expose et prie le notaire instrumentaire d'acter:

I. L'ordre du jour de l'assemblée est conçu comme suit:

- 1) Décision d'abroger le statut de holding de la société et de modifier en conséquence son objet social.
- 2) Modification subséquente des articles 2 et 11 des statuts de la société.
- 3) Divers.

II. Il a été établi une liste de présence renseignant les actionnaires présents ou représentés ainsi que le nombre d'actions qu'ils détiennent, laquelle, après avoir été signée par les actionnaires et leurs mandataires, par les membres du bureau et le notaire, sera enregistrée avec le présent acte, ensemble avec les procurations paraphées "ne varietur" par les membres du bureau et le notaire instrumentant.

III. Il résulte de ladite liste de présence que toutes les actions sont présentes ou représentées. Dès lors, l'assemblée est régulièrement constituée et peut valablement délibérer et décider sur l'ordre du jour précité, dont les actionnaires ont eu connaissance avant la tenue de l'assemblée.

IV. Après délibération, l'assemblée prend la résolution suivante à l'unanimité:

Résolution unique

L'assemblée décide d'abroger le statut de holding de la société et de modifier en conséquence son objet social et de conférer aux articles 1^{er} alinéa 1^{er}, 2 et 11 des statuts la teneur suivante:

"Art. 2. La société a pour objet la prise de participations sous quelque forme que ce soit, dans des entreprises luxembourgeoises ou étrangères, et toutes autres formes de placement, l'acquisition par achat, souscription ou de toute autre manière, ainsi que l'aliénation par vente, échange ou de toute autre manière de titres, obligations, créances, billets et autres valeurs de toutes espèces, l'administration, le contrôle et le développement de telles participations.

La société peut participer à la création et au développement de n'importe quelle entreprise financière, industrielle ou commerciale, tant au Luxembourg qu'à l'étranger et leur prêter concours, que ce soit par des prêts, des garanties ou de toute autre manière.

La société peut prêter ou emprunter sous toutes les formes, avec ou sans intérêts et procéder à l'émission d'obligations.

La société peut réaliser toutes opérations mobilières, financières ou industrielles, commerciales, liées directement ou indirectement à son objet et avoir un établissement commercial ouvert au public. Elle pourra également faire toutes les opérations immobilières, telles que l'achat, la vente, l'exploitation et la gestion d'immeubles.

D'une façon générale, la société peut prendre toutes mesures de contrôle et de surveillance et faire toutes opérations qu'elle jugera utiles à l'accomplissement ou au développement de son objet."

"Art. 11. Pour toutes les matières qui ne sont pas régies par les présents statuts, les parties se réfèrent aux dispositions de la loi du dix août mil neuf cent quinze concernant les sociétés commerciales et aux lois modificatives."

Plus rien n'étant à l'ordre du jour, la séance est levée.

Le notaire instrumentaire qui comprend et parle la langue anglaise, déclare que sur la demande des comparants le présent acte est rédigé en langue anglaise suivi d'une version française. Il est spécifié qu'en cas de divergences entre la version anglaise et la version française, le texte anglais fera foi.

Dont acte, fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite aux comparants, tous connus du notaire par leurs noms, prénoms usuels, états et demeures, lesdits comparants ont signé avec Nous notaire la présente minute.

Signé: P. Schill, E. Vande Cruys, R. Thill et M. Schaeffer.

Enregistré à Luxembourg A.C., le 7 septembre 2010. LAC/2010/39040 Reçu soixante-quinze euros (75.- €)

Le Receveur (signé): Francis Sandt

POUR COPIE CONFORME délivrée à la demande de la prédite société, sur papier libre, aux fins de publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 16 septembre 2010.

Référence de publication: 2010124045/64.

(100141442) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 16 septembre 2010.

ENEC European-Nitrogen-Equipment-Construction S. à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-6688 Merttert, Port de Merttert.

R.C.S. Luxembourg B 107.295.

Les comptes annuels au 31.12.2009 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Référence de publication: 2010124118/9.

(100141389) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 16 septembre 2010.

Urals International S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 12.500,00.

Siège social: L-2540 Luxembourg, 15, rue Edward Steichen.

R.C.S. Luxembourg B 87.891.

EXTRAIT

En date du 19 juillet 2010, l'Associé unique a pris les résolutions suivantes:

- La démission de Monsieur Frank Walenta, en tant que gérant, est acceptée avec effet immédiat.
- Monsieur Ivo Hemelraad, avec adresse professionnelle au "15 rue Edward Steichen, L-2540 Luxembourg", est élu nouveau gérant de la société avec effet immédiat et ce pour une durée indéterminée.
- Le siège social de la société est transféré du "12, rue Léon Thyès, L-2636 Luxembourg" au "15 rue Edward Steichen, L-2540 Luxembourg".

Luxembourg, le 16 septembre 2010.

Pour extrait conforme

Référence de publication: 2010124317/17.

(100141059) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 16 septembre 2010.

Axcan LuxCo 1 S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 697.500,00.

Siège social: L-1882 Luxembourg, 5, rue Guillaume Kroll.

R.C.S. Luxembourg B 136.360.

Par résolutions prises en date du 24 août 2010, l'associé unique a pris les décisions suivantes:

1. Acceptation de la démission de David Mims, avec adresse professionnelle au 22, Inverness Center Parkway, 35242 Birmingham, Alabama, Etats-Unis, de son mandat de gérant Classe A, avec effet au 14 août 2010.

2. Nomination de Richard Devleeschouwer, avec adresse au 100, Sommerset Corp. Boulevard, 08807 Bridgewater, New Jersey, Etats-Unis, au mandat de gérant de classe A, avec effet au 14 août 2010 et pour une durée indéterminée.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 6 septembre 2010.

Référence de publication: 2010124010/15.

(100141377) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 16 septembre 2010.

Sport 3000 S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1653 Luxembourg, 2, avenue Charles de Gaulle.
R.C.S. Luxembourg B 75.875.

Extrait des résolutions prises lors de l'assemblée générale ordinaire du 9 septembre 2010

Est nommé administrateur, son mandat prenant fin lors de l'assemblée générale ordinaire statuant sur les comptes annuels au 31 décembre 2013:

Monsieur Reno Maurizio TONELLI, licencié en sciences politiques, demeurant professionnellement au 2, avenue Charles de Gaulle, L-1653 Luxembourg

En remplacement de Monsieur John SEIL, administrateur démissionnaire en date du 9 septembre 2010.

Luxembourg, le 10 septembre 2010.

Pour extrait conforme

Extrait du procès-verbal de la réunion du conseil d'administration du 9 septembre 2010

Est nommé président du conseil d'administration Monsieur Reno Maurizio TONELLI, licencié en sciences politiques, demeurant professionnellement au 2, avenue Charles de Gaulle, L-1653 Luxembourg,

La durée de sa présidence sera fonction de celle de son mandat d'administrateur, c'est-à-dire jusqu'à l'assemblée générale ordinaire approuvant les comptes au 31 décembre 2013, et tout renouvellement, démission ou révocation de celui-ci entraînera automatiquement et de plein droit le renouvellement ou la cessation de ses fonctions présidentielles.

Luxembourg, le 10 septembre 2010.

Pour extrait conforme

Référence de publication: 2010124285/23.

(100141365) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 16 septembre 2010.

Eqestar Capital S.P.F. S.A., Société Anonyme - Société de Gestion de Patrimoine Familial.

Siège social: L-2132 Luxembourg, 24, avenue Marie-Thérèse.
R.C.S. Luxembourg B 155.435.

STATUTES

In the year two thousand and ten, on the sixth of September.

Before the undersigned, Maître Martine Schaeffer, notary residing in Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg.

There appeared:

- Mr Pierre Alexandre DELAGARDELLE, professionally residing in 24, avenue Marie Thérèse, L-2132 Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg (the "Sole Shareholder").

Such appearing party, requested the undersigned notary to enact a deed of incorporation of a public limited liability company ("société anonyme") which is hereby incorporated, the articles of incorporation of which shall be read as follows:

Art. 1. Form and Name.

1.1 There is hereby established a public limited liability company ("société anonyme") (the "Company") which will be governed by the laws of Luxembourg, in particular by the law dated 11 May 2007 introducing the family wealth management company ("société de gestion de patrimoine familial") (the "Law of 2007") and by the law dated 10 August 1915 on commercial companies, as amended from time to time (the "Law of 1915"), as well as by the present articles of incorporation (the "Articles").

1.2 The Company will exist under the corporate name of "Eqestar Capital S.P.F. S.A."

1.3 The Company may have only one shareholder (the "Sole Shareholder") or more shareholders (the "Shareholders") which must be (an) eligible investor(s) according to article 3 of the Law of 2007 (the "Eligible Investors").

1.4 In particular, the Sole Shareholder may act as an intermediary on behalf of natural persons managing his/her private wealth, or a wealth entity acting solely in the interest of the private wealth of one or more natural persons according to article 3 (1) c) of the Law of 2007.

1.5 The Company will not be dissolved by the death, suspension of civil rights, insolvency, liquidation or bankruptcy of the (Sole) Shareholder(s).

Art. 2. Registered office.

2.1 The registered office of the Company is established in Luxembourg, Grand-Duchy of Luxembourg.

2.2 It may be transferred within the boundaries of the municipality of Luxembourg by a resolution of the board of directors of the Company (the "Board").

2.3 Where the Board determines that extraordinary political or military developments or events have occurred or are imminent and that these developments or events would interfere with the normal activities of the Company at its registered office, or with the ease of communication between such office and persons abroad, the registered office may be temporarily transferred abroad until the complete cessation of these extraordinary circumstances. Such temporary measures shall have no effect on the nationality of the Company which, notwithstanding the temporary transfer of its registered office, will remain a Luxembourg incorporated company.

Art. 3. Duration.

3.1 The Company is established for an unlimited duration.

3.2 The Company may be dissolved, at any time, by resolution of any regularly constituted general meeting of the Shareholder(s) (the "General Meeting"), adopted in the manner required for amendments of the Articles.

Art. 4. Corporate objects.

4.1 The sole object of the Company, to the exclusion of any commercial activity, is the acquisition, holding, management and disposal of, on the one hand, financial instruments within the meaning of the law of 5 August 2005 on financial guarantee contracts (the "Law of 2005"), and, on the other hand, of cash and assets of any kind held in a bank account.

4.2 Financial instruments within the meaning of the Law of 2005 are to be understood as including in particular:

(a) all securities and other instruments, including, but not limited to, shares in companies and other instruments comparable to shares in companies, participations in companies and units in collective investment undertakings, bonds and other forms of debt instruments, certificates of deposit, loan notes and payment instruments;

(b) securities which give the right to acquire shares, bonds or other instruments by subscription, purchase or exchange;

(c) term financial instruments and instruments giving rise to a cash settlement (excluding instruments of payment), including money market instruments;

(d) all other instruments evidencing ownership rights, claim rights or securities;

(e) all other instruments related to financial underlyings, indices, commodities, precious metals, produce, metals or merchandise, other goods or risks;

(f) claims related to the items described in sub-paragraph a) to e) above or any rights pertaining to these items, whether these financial instruments are in physical form, dematerialised, transferable by book entry or delivery, bearer or registered, endorseable or not and regardless of their governing law.

4.3 Generally speaking, the Company may implement any measure of surveillance or control and carry out any operations or transactions at any level of activity within the limits of the Law of 2007 and the Law of 1915 which it deems necessary or useful for the accomplishment and the development of its corporate object in the broadest manner possible, provided that the Company does not interfere in the management of the companies in which it holds participations.

Art. 5. Share capital.

5.1 The subscribed share capital is set at two hundred fifteen thousand euro (EUR 215,000.-) consisting of two thousand one hundred and fifty (2,150.-) shares with a par value of one hundred euros (EUR 100.-) each.

5.2 In addition to the share capital, there may be set up a premium account into which any premium paid on any share in addition to its par value is transferred. The amount of the premium account may be used to provide for the payment of any shares which the Company may redeem from its Shareholders, to offset any net realised losses, to make distributions to the Shareholders or to allocate funds to the legal reserve.

5.3 The subscribed share capital of the Company may be increased or reduced by a resolution adopted by the General Meeting in the manner required for amendment of the Articles.

Art. 6. Shares.

6.1 Shares may only be held by Eligible Investors as defined in article 3 of the Law of 2007.

6.2 The Shares of the Company will only be issued in registered form. All issued registered Shares of the Company shall be registered in the register of Shareholders (the "Register") which shall be kept by the Company or by one or more persons designated thereto by the Board, and such Register shall contain the name of each owner of registered Shares, his residence or elected domicile as indicated to the Company, the number of registered Shares held by him and the amount paid up on each Share.

6.3 Towards the Company, the Shares are indivisible, since only one owner is admitted per Share. Joint co-owners have to appoint a sole person as their representative towards the Company.

6.4 The Company may redeem its own shares within the limits set forth by the Law of 1915.

6.5 Any sale/transfer of shares is submitted to the unanimous approval of all the other shareholders (the "Other Shareholders") which have a pre-emption right.

6.6 If one shareholder (the "Selling Shareholder") wants to sell his/her shares, he/she shall provide to the Other Shareholders a prior written notification of his/her intention to sell/transfer his/her shares to a third party (the "Third Party"). Such notification shall include the number of shares to be sold, the name of the potential purchaser, the price and irrevocable offer to sell such shares to the others shareholders at the same price.

6.7 The Other Shareholders shall have the right to acquire the offered shares in accordance with the terms and conditions mentioned in the notification, provided that they notify the Selling Shareholder and the Company in writing within thirty (30) days from the date of receipt of the written notice.

6.8 Any lack of response within the aforementioned period shall be deemed as a waiver of the exercise of their right of pre-emption.

6.9 In no case, the shares to be sold may be split. The right of pre-emption is to be exercised in proportion with the participation of each remaining shareholder in the share capital of the Company. Should one of the remaining shareholders not exercise in total or partially his right of pre-emption, such non exercise increases the right of the remaining shareholders. Should the number of offered shares not be exactly proportional to the number of shares on which the right of pre-emption is exercised, the remaining shares will be attributed defaulting an agreement between shareholders by balloting.

Art. 7. Meetings of the shareholders of the Company.

7.1 In the case of a Sole Shareholder, the Sole Shareholder assumes all powers conferred to the General Meeting. In these Articles, decisions taken, or powers exercised, by the General Meeting shall be a reference to decisions taken, or powers exercised, by the Sole Shareholder as long as the Company has only one shareholder. The decisions taken by the Sole Shareholder are documented by way of minutes.

7.2 In the case of a plurality of Shareholders, any regularly constituted General Meeting shall represent the entire body of shareholders of the Company. It shall have the broadest powers to order, carry out or ratify acts relating to all the operations of the Company.

7.3 The annual General Meeting shall be held, in accordance with Luxembourg law, in Luxembourg at the address of the registered office of the Company or at such other place in the municipality of the registered office as may be specified in the convening notice of the meeting, on the first Wednesday of the month of May, at 11:00 a.m.. If such day is not a business day for banks in Luxembourg, the annual General Meeting shall be held on the next following business day.

7.4 Other meetings of the shareholders of the Company may be held at such place and time as may be specified in the respective convening notices of the meeting.

7.5 Any Shareholder may participate in a General Meeting by conference call, video conference or similar means of communications equipment whereby:

- (i) the shareholders attending the meeting can be identified;
- (ii) all persons participating in the meeting can hear and speak to each other;
- (iii) the transmission of the meeting is performed on an on-going basis; and
- (iv) the shareholders can properly deliberate, and participating in a meeting by such means shall constitute presence in person at such meeting.

Art. 8. Notice, Quorum, Powers of attorney and Convening notices.

8.1 The notice periods provided for by the Law of 1915 shall govern the convening notices, unless otherwise provided herein.

8.2 Each share is entitled to one vote.

8.3 Any meeting of the Shareholders (ordinary and extraordinary) will validly deliberate only if at least fifty percent (50%) of the capital is present or represented. In the case of an extraordinary meeting of the Shareholders amending the Articles, such quorum is applicable for the first and the second meeting.

8.4 Any resolution at any duly convened General Meeting will be passed by a simple majority of the present or represented and voting Shareholders.

8.5 A Shareholder may act at any General Meeting by appointing another person as his proxy in writing whether in original, by telefax or e-mail.

8.6 If all the Shareholders of the Company are present or represented at a General Meeting, and consider themselves as being duly convened and informed of the agenda of the meeting, the meeting may be held without prior notice.

Art. 9. Management.

9.1 The Company shall be managed by a Board of Directors composed of at least three (3) members comprising category A Director(s) and category B Director(s).

9.2 The Directors need not to be shareholder(s) of the Company.

9.3 The Directors shall be elected by the sole Shareholder, or in case of plurality of shareholders by the General Meeting, for a period not exceeding six (6) years and until their successors are elected, provided, however, that any director may be removed at any time by a resolution taken by the general meeting of shareholders. The director(s) shall be eligible for reappointment.

9.4 In the event of vacancy in the office of a director because of death, resignation or otherwise, the remaining directors elected by the General Meeting may meet and elect a director to fill such vacancy until the next general meeting of shareholders.

Art. 10. Meetings of the Board.

10.1 The Board of Directors shall choose from among its members a chairman, and may choose among its members one or more vice-chairmen. The Board of Directors may also choose a secretary, who need not be a director and who may be instructed to keep the minutes of the meetings of the Board of Directors as well as to carry out such administrative and other duties as directed from time to time by the Board of Directors.

10.2 The Board of Directors shall meet upon call by, at least, the chairman or any two directors or by any person delegated to this effect by the directors, at the place indicated in the notice of meeting, the person(s) convening the meeting setting the agenda. Notice in writing or by telegram or telefax or e-mail of any meeting of the Board of Directors shall be given to all directors at least eight calendar days in advance of the hour set for such meeting, except in circumstances of emergency where twenty-four hours prior notice shall suffice which shall duly set out the reason of urgency. This notice may be waived, either prospectively or retrospectively, by the consent in writing or by telegram or telefax or e-mail of each director. Separate notice shall not be required for meetings held at times and places described in a schedule previously adopted by resolution of the Board of Directors.

10.3 Any director may act at any meeting of the Board of Directors by appointing in writing or by telegram, telefax, or e-mail another director as his proxy. A director may not represent more than one of his colleagues.

10.4 The Board of Directors may deliberate or act validly only if at least a majority of directors is present or represented at a meeting of the Board of Directors. If a quorum is not obtained within half an hour of the time set for the meeting the directors present may adjourn the meeting to a later time and venue. Notices of the adjourned meeting shall be given by the secretary to the board, if any, failing whom by any director.

10.5 Decisions shall be taken by a majority vote of the directors present or represented at such meeting. In the event that in any meeting the number of votes for and against a resolution shall be equal, the chairman of the Board of Directors shall not have a casting vote. In case of a tie, the proposed decision is considered as rejected.

10.6 Any director may participate in a meeting of the Board of Directors by conference call, video-conference or similar means of communications equipment whereby all persons participating in the meeting can hear each other, and participating in a meeting by such means shall constitute presence in person at such meeting.

10.7 Notwithstanding the foregoing, a resolution of the Board of Directors may also be passed by unanimous consent in writing which may consist of one or several documents containing the resolutions and signed by each and every director. The date of such a resolution shall be the date of the last signature.

Art. 11. Powers of the Board. The Board is vested with the broadest powers to perform or cause to be performed all acts of disposition and administration in the Company's interest. All powers not expressly reserved by the Law of 1915 or by the Articles to the General Meeting fall within the competence of the Board, except for the sale of part or the entire stake held in a direct or indirect participation of the Company. In such case the Board shall require the prior written consent of the Shareholders validly deciding at the quorum and majority requirements set out in Articles 8.3 and 8.4 of the present Articles.

Art. 12. Delegation of powers. The Board is also authorised to appoint a person, either director or not, for the purposes of performing specific functions at every level within the Company.

Art. 13. Binding signatures. The Company shall be bound towards third parties in all matters only by the joint signature of any category A Director together with any category B Director.

Art. 14. Conflict of interests.

14.1 No contract or other transaction between the Company and any other company or firm shall be affected or invalidated by the fact that any one or more of the directors or officers of the Company is interested in, or is a director, associate, officer or employee of such other company or firm.

14.2 Any director or officer of the Company who serves as director, officer or employee of any company or firm with which the Company shall contract or otherwise engage in business shall not, solely by reason of such affiliation with such other company or firm, be prevented from considering and voting or acting upon any matters with respect to such contract or other business.

14.3 In the event that any director of the Company may have any personal and opposite interest in any transaction of the Company, such director shall make known to the Board such personal and opposite interest and shall not consider or vote upon any such transaction, and such transaction, and such director's interest therein, shall be reported to the next following annual General Meeting. The two preceding paragraphs do not apply to resolutions of the Board concerning transactions made in the ordinary course of business of the Company of which are entered into on arm's length terms.

Art. 15. Statutory Auditor(s).

15.1 The operations of the Company shall be supervised by one or several statutory auditor(s) ("commissaire(s) aux comptes" ("CAC")), or, where requested by the Law of 1915, an independent external auditor (réviseur d'entreprises). The statutory auditor(s) shall be elected for a term not exceeding six (6) years and shall be re-eligible.

15.2 The statutory auditor(s) will be appointed by the General Meeting which will determine their number, their remuneration and the term of their office. The statutory auditor(s) in office may be removed at any time by the General Meeting with or without cause.

Art. 16. Accounting year. The accounting year of the Company shall begin on the January 1st, of each year and shall terminate on December 31st of the same year.

Art. 17. Allocation of profits.

17.1 From the annual net profits of the Company, 5% (five per cent) shall be allocated to the reserve required by law. This allocation shall cease to be required as soon as such legal reserve amounts to 10% (ten per cent.) of the capital of the Company as stated or as increased or reduced from time to time as provided in article 5.3 above.

17.2 The General Meeting shall determine how the remainder of the annual net profits shall be disposed of and it may alone decide to pay dividends from time to time, as in its discretion believes best suits the corporate purpose and policy.

17.3 The dividends may be paid in euro or any other currency selected by the Board and they may be paid at such places and times as may be determined by the Board. The Board may decide to pay interim dividends under the conditions and within the limits laid down in the Law of 1915.

Art. 18. Dissolution and Liquidation. The Company may be dissolved, at any time, by a resolution of the General Meeting adopted in the manner required for amendment of these Articles. In the event of a dissolution of the Company, the liquidation shall be carried out by one or several liquidators (who may be physical persons or legal entities) appointed by the General Meeting deciding such liquidation. Such General Meeting shall also determine the powers and the remuneration of the liquidator(s).

Art. 19. Amendments. These Articles may be amended, from time to time, by an extraordinary General Meeting, subject to the quorum and majority requirements referred to in the Law of 1915.

Art. 20. Applicable law. Reference is made to the provisions of the Law of 2007 and the Law of 1915 for all matters for which no specific provision is made in these Articles.

Transitory provisions

- 1) The first business year begins on this day and ends on the 31st December 2010.
- 2) The first annual General Meeting will be held in 2011.

Subscription

The Articles of the Company having thus been established, the Sole Shareholder, prenamed, declared to subscribe two thousand one hundred and fifty (2.150.-) shares representing the total share capital of the Company.

All these shares are paid up by the Sole Shareholder to an extent of one hundred per cent (100%) by payment in cash, so that the amount of two hundred fifteen thousand Euros (EUR 215,000.-) paid by the Sole Shareholder is from now on at the free disposal of the Company, evidence thereof having been given to the officiating notary.

Statement - Costs

The notary executing this deed declares that the conditions prescribed by article 26 of the Law of 1915 have been fulfilled and expressly bears witness to their fulfilment. Further, the notary executing this deed confirms that these Articles comply with the provisions of article 27 of the Law of 1915.

The amount, approximately at least, of costs, expenses, salaries or charges, in whatever form it may be incurred or charged to the Company as a result of its formation, is approximately evaluated at one thousand eight hundred euro (EUR 1,800.-).

First resolutions of the sole shareholder

The Sole Shareholder, prenamed, represented as stated above, representing the entire subscribed capital, passed the following resolutions:

- 1) The number of directors is fixed at three (3) and the number of the statutory auditors ("commissaire(s) aux comptes") ("CAC") at one (1).
- 2) There shall be two (2) categories of Directors: the category A Directors and the category B Directors.
 - a) The following person is appointed as category A director:
 - Mr. Abhinav DESAI, director, professionally residing in 19 Bank Street, Fort, Mumbai 400 001, India.
 - b) The following persons are appointed as category B directors:
 - Mr Pierre Alexandre DELAGARDELLE, avocat à la Cour, professionally residing in Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg;
 - Mr Simplicie Ferdinand WABO MABOU, avocat, professionally residing in Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg.
- 3) Has been appointed statutory auditor ("commissaire(s) aux comptes"):
 - Zentric S.à r.l., a limited liability company (société à responsabilité limitée) existing under Luxembourg law, registered with the Luxembourg Trade and Companies' Register (the "RCS") under number B 94.346, with registered office at 17, boulevard Royal, L-2449 Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg

4) the terms of office of the members of the Board of Directors and of the statutory auditor will expire at the annual General Meeting of the Company of the year 2011; and

5) the address of the registered office of the Company is at, 24, avenue Marie-Thérèse, L-2132 Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg.

The undersigned notary who understands and speaks English, states herewith that, upon request of the above appearing person, the present deed is worded in English followed by a French version and that in case of divergences between the English and the French versions, the English version will prevail.

Whereof the present notarial deed is drawn up in Luxembourg, at the office of the undersigned notary, on the day named at the beginning of this document.

The document having been read to the person appearing, who is known to the notary by his surname, name, civil status and residence, the said persons appearing signed together with the notary the present deed.

Suit la traduction en français du texte qui précède

L'an deux mille dix, le six septembre.

Par-devant Maître Martine Schaeffer, notaire de résidence à Luxembourg.

A comparu:

-Me. Pierre Alexandre DELAGARDELLE, né le 8 février 1980 à

Luxembourg, avec résidence professionnelle au 24 avenue Marie Thérèse, L2132 Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg (l' "Actionnaire Unique"). Lequel comparant, a requis le notaire instrumentaire d'arrêter ainsi qu'il suit les statuts d'une société anonyme qu'il déclare constituer:

Art. 1^{er} . Forme et Dénomination.

1.1 Il est formé une société anonyme (la "Société"), qui sera régie par les lois du Luxembourg, en particulier par la loi du 11 mai 2007 relative à la création d'une société de gestion de patrimoine familial ("Loi de 2007") et par la loi du 10 août 1915 concernant les sociétés commerciales, telle que modifiée te temps à autre (la "Loi de 1915") et par les présents statuts (les "Statuts").

1.2 La Société existe sous la dénomination de "Equestar Capital S.P.F. S.A."

1.3 La Société peut avoir un actionnaire unique (l'"Actionnaire Unique") ou plusieurs actionnaires (les "Actionnaires").

1.4 En particulier, l'Actionnaire Unique pourra agir en tant qu'intermédiaire pour le compte d'investisseurs personnes physiques agissant dans le cadre de la gestion de leur patrimoine privé ou pour le compte d'une entité patrimoniale agissant exclusivement dans l'intérêt du patrimoine privé d'une ou de plusieurs personnes physiques, conformément à l'article 3 (1) c) de la Loi de 2007.

1.5 La Société ne pourra pas être dissoute par le décès, la suspension des droits civiques, la faillite, la liquidation ou la banqueroute de l'Actionnaire Unique.

Art. 2. Siège Social.

2.1 Le siège social de la Société est établi à Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg (Luxembourg).

2.2 Il pourra être transféré dans les limites de la commune de Luxembourg par simple décision du conseil d'administration de la Société (le "Conseil d'Administration").

2.3 Lorsque le Conseil d'Administration estime que des événements extraordinaires d'ordre politique ou militaire de nature à compromettre l'activité normale au siège social, ou la communication aisée entre le siège social et l'étranger se produiront ou seront imminents, il pourra transférer provisoirement le siège social à l'étranger jusqu'à la cessation complète de ces circonstances anormales. Cette mesure provisoire n'aura toutefois aucun effet sur la nationalité de la Société, qui restera une société luxembourgeoise.

Art. 3. Durée de la Société.

3.1 La Société est constituée pour une période illimitée.

3.2 La Société peut être dissoute, à tout moment, par résolution de l'assemblée générale de(s) l'Actionnaire(s) Unique (l'"Assemblée Générale") régulièrement constituée de la Société statuant comme en matière de modifications des Statuts.

Art. 4. Objet Social.

4.1 La Société a pour objet exclusif, à l'exclusion de toute activité commerciale, l'acquisition, la détention, la gestion et la réalisation d'une part d'instruments financiers au sens de la loi du 5 août 2005 sur les contrats de garantie financière (la "Loi de 2005") et d'autre part d'espèces et d'avoirs de quelque nature que ce soit détenus en compte.

4.2 Par instrument financier au sens de la loi du 5 août 2005 sur les contrats de garantie financière il convient d'entendre en particulier

(a) toutes les valeurs mobilières et autres titres, y compris notamment les actions et les autres titres assimilables à des actions, les parts de sociétés et d'organismes de placement collectif, les obligations et les autres titres de créance, les certificats de dépôt, bons de caisse et les effets de commerce,

(b) les titres conférant le droit d'acquérir des actions, obligations ou autres titres par voie de souscription, d'achat ou d'échange,

(c) les instruments financiers à terme et les titres donnant lieu à un règlement en espèces (à l'exclusion des instruments de paiement), y compris les instruments du marché monétaire,

(d) tous les autres titres représentatifs de droits de propriété, de créances ou de valeurs mobilières;

(e) tous les instruments relatifs à des sous-jacents financiers, à des indices, à des matières premières, à des matières précieuses, à des denrées, métaux ou marchandises, à d'autres biens ou risques,

(f) les créances relatives aux différents éléments énumérés sub a) à e) ou les droits sur ou relatifs à ces différents éléments, que ces instruments financiers soient matérialisés ou dématérialisés, transmissibles par inscription en compte ou tradition, au porteur ou nominatifs, endossables ou non endossables et quelque soit le droit qui leur est applicable.

4.3 D'une façon générale, la Société peut prendre toutes mesures de surveillance et de contrôle et effectuer toute opération ou transaction en conformité avec la Loi de 2007 et la Loi de 1915 qu'elle considère nécessaire ou utile pour l'accomplissement et le développement de son objet social de la manière la plus large, à condition que la Société ne s'imisce pas dans la gestion des participations qu'elle détient, tout en restant dans les limites de la Loi sur les SPF.

Art. 5. Capital Social.

5.1 Le capital social souscrit est fixé à deux cent quinze mille euros (EUR 215,000.-) représenté par deux mille cent cinquante (2,150.-) actions ordinaires d'une valeur nominale de cent euros (EUR 100.-) chacune.

5.2 En plus du capital social, un compte de prime d'émission peut être établi auquel toutes les primes payées sur une action en plus de la valeur nominale seront transférées. L'avoir de ce compte de primes peut être utilisé pour effectuer le remboursement en cas de rachat des actions des actionnaires par la Société, pour compenser des pertes nettes réalisées, pour effectuer des distributions aux actionnaires, ou pour être affecté à la réserve légale.

5.3 Le capital social souscrit de la Société peut être augmenté ou réduit par une résolution prise par l'Assemblée Générale statuant comme en matière de modification des Statuts.

Art. 6. Actions.

6.1 Les actions ne peuvent être détenues que par des Investisseurs Eligibles tels que définis à l'article 3 de la loi sur les SPF.

6.2 La Société émettra seulement des Actions nominatives. Toutes les Actions nominatives émises par la Société seront inscrites dans le registre des Actionnaires (le "Registre") qui sera conservé par la Société ou par une ou plusieurs personnes indiquées à cet effet par l'Associé Gérant Commandité, et ce Registre contiendra le nom de chaque propriétaire des Actions nominatives, sa résidence ou son domicile élu comme indiqué à la Société, le nombre d'Actions nominatives détenues par lui et le montant payé pour chaque Action.

6.3 Envers la Société, les Actions sont indivisibles, puisque seulement un propriétaire est admis par Action. Les copropriétaires doivent nommer une personne unique en tant que leur représentant envers la Société.

6.4 La Société peut, aux conditions et aux termes prévus par la Loi sur les Sociétés, racheter ses propres actions.

6.5 Toute cession/vente d'actions est soumise à l'approbation unanime des tous les autres actionnaires (les "Autres Actionnaires") qui bénéficient d'un droit de préemption.

6.6 Si un des actionnaires (le "Cédant") désire vendre ses actions, il doit notifier par écrit aux Autres Actionnaires son intention de céder/vendre ses actions à un tiers (le "Tiers"). La notification indiquera le nombre d'actions à céder/vendre, le nom du Tiers Acquéreur, le prix et contiendra offre irrévocable de les vendre aux autres actionnaires au prix proposé.

6.7 Les autres actionnaires pourront acquérir les actions proposées en accord avec les termes et conditions mentionnés dans la notification, pour autant qu'ils le notifient par écrit au Cédant et à la Société endéans un délai d'un (1) mois à compter de la date de réception de la notification écrite.

6.8 Toute absence de réponse dans la période précitée vaudra renonciation à l'exercice du droit de préemption.

6.9 En aucun cas les actions ne pourront être fractionnées. Le droit de préemption s'exerce proportionnellement au nombre d'actions possédées par chacun des actionnaires restants. Le non exercice, en tout ou partie, par un actionnaire de son droit de préemption accroît celui des autres actionnaires. Si le nombre des actions à céder n'est pas exactement proportionnel au nombre d'actions pour lesquelles s'exerce le droit de préemption, l'excédent d'actions sera, à défaut d'accord entre actionnaires, attribuée par tirage au sort.

Art. 7. Réunions de l'assemblée des actionnaires de la Société.

7.1 Dans l'hypothèse d'un actionnaire unique, l'Actionnaire Unique a tous les pouvoirs conférés à l'Assemblée Générale. Dans ces Statuts, toute référence aux décisions prises ou aux pouvoirs exercés par l'Assemblée Générale est une référence aux décisions prises ou aux pouvoirs exercés par l'Actionnaire Unique tant que la Société n'a qu'un actionnaire unique. Les décisions prises par l'Actionnaire Unique sont enregistrées par voie de procès-verbaux.

7.2 Dans l'hypothèse d'une pluralité d'actionnaires, toute Assemblée Générale des actionnaires de la Société régulièrement constituée représente tous les Actionnaires de la Société. Elle a les pouvoirs les plus larges pour ordonner, faire ou ratifier tous les actes relatifs aux opérations de la Société.

7.3 L'Assemblée Générale annuelle se tient conformément à la loi luxembourgeoise à Luxembourg au siège social de la Société ou à tout autre endroit de la commune du siège indiqué dans les convocations, le premier mercredi du mois de mai, à 11.00 heures. Si ce jour est férié pour les établissements bancaires à Luxembourg, l'Assemblée Générale annuelle se tiendra le premier jour ouvrable suivant.

7.4 Les autres Assemblées Générales pourront se tenir aux lieux et heures spécifiés dans les avis de convocation.

7.5 Tout Actionnaire de la Société peut participer à l'Assemblée Générale par conférence téléphonique, vidéo conférence ou tout autre moyen de communication similaire grâce auquel

- (i) les actionnaires participant à la réunion de l'Assemblée Générale peuvent être identifiés,
- (ii) toute personne participant à la réunion de l'Assemblée Générale peut entendre et parler avec les autres participants,
- (iii) la réunion de l'Assemblée Générale est retransmise en direct et
- (iv) les actionnaires peuvent valablement délibérer; la participation à une réunion de l'Assemblée Générale par un tel moyen de communication équivaldra à une participation en personne à une telle réunion.

Art. 8. Délais de convocation, Quorum, Procurations, Avis de convocation.

8.1 Les délais de convocation requis par la Loi sont applicables aux avis de convocation, dans la mesure où il n'en est pas disposé autrement dans les présents Statuts.

8.2 Chaque action donne droit à une voix.

8.3 Toute Assemblée Générale (ordinaire ou extraordinaire) délibérera valablement seulement si au moins cinquante pourcent (50%) du capital est présent ou représenté. En cas d'Assemblée Générale Extraordinaire modifiant les statuts, le même quorum est applicable lors de la première et de la seconde assemblée.

8.4 Toutes les décisions à chaque Assemblée Générale dûment convoquée sont prises à la majorité simple des Actionnaires présents ou représentés et votants.

8.5 Chaque Actionnaire peut prendre part aux Assemblées Générales des actionnaires de la Société en désignant par écrit, soit en original, soit par télécopie ou par courriel, une autre personne comme mandataire.

8.6 Si tous les Actionnaires sont présents ou représentés à l'Assemblée Générale, et déclarent avoir été dûment convoqués et informés de l'ordre du jour de l'Assemblée Générale, celle-ci pourra être tenue sans convocation préalable.

Art. 9. Administration de la Société.

9.1 La Société est gérée par un Conseil d'Administration composé d'au moins trois (3) membres comprenant deux catégories, Administrateur(s) A et Administrateur(s) B.

9.2 Les administrateurs n'ont pas besoin d'être actionnaires de la Société.

9.3 Les administrateurs sont élus par l'Associé Unique, ou en cas de pluralité d'actionnaires, par l'Assemblée Générale pour une période ne dépassant pas six (6) ans et jusqu'à ce que leurs successeurs aient été élus; toutefois un administrateur peut être révoqué à tout moment par décision de l'Assemblée Générale. Le(s) administrateur(s) sortant(s) peut/peuvent être réélu(s).

9.4 Au cas où le poste d'un administrateur devient vacant à la suite de décès, de démission ou autrement, les administrateurs restants élus par l'Assemblée Générale pourront se réunir et élire un administrateur pour remplir les fonctions attachées au poste devenu vacant jusqu'à la prochaine assemblée générale.

Art. 10. Réunion du Conseil d'Administration.

10.1 Le Conseil d'Administration doit choisir parmi ses membres un président et peut choisir en son sein un ou plusieurs vice-présidents. Il peut également désigner un secrétaire qui n'a pas besoin d'être un administrateur et qui peut être chargé de dresser les procès-verbaux des réunions du Conseil d'Administration ou d'exécuter des tâches administratives ou autres telles que décidées, de temps en temps, par le Conseil d'Administration.

10.2 Le Conseil d'Administration se réunit sur convocation de son président ou d'au moins deux administrateurs au lieu indiqué dans l'avis de convocation. La ou les personnes convoquant l'assemblée déterminent l'ordre du jour. Un avis par écrit, télégramme, télécopie ou e-mail contenant l'ordre du jour sera donné à tous les administrateurs au moins huit jours avant l'heure prévue pour la réunion, sauf s'il y a urgence, auquel cas l'avis de convocation, envoyé 24 heures avant la réunion, devra mentionner la nature de cette urgence. Il peut être passé outre à la nécessité de pareille convocation en cas d'assentiment préalable ou postérieur à la réunion, par écrit, télégramme, télécopie ou e-mail de chaque administrateur. Une convocation spéciale n'est pas requise pour des réunions du Conseil d'Administration se tenant à des heures et à des endroits déterminés dans une résolution préalablement adoptée par le Conseil d'Administration.

10.3 Tout administrateur peut se faire représenter en désignant par écrit ou par télégramme, télécopie ou e-mail un autre administrateur comme son mandataire. Un administrateur ne peut pas représenter plus d'un de ses collègues.

10.4 Le Conseil d'Administration ne peut délibérer et agir valablement que si la majorité des administrateurs sont présents ou représentés à une réunion du Conseil d'Administration. Si le quorum n'est pas obtenu une demi-heure après l'heure prévue pour la réunion, les administrateurs présents peuvent ajourner la réunion en un autre endroit et à une date ultérieure. Les avis des réunions ajournées sont donnés aux membres du Conseil d'Administration par le secrétaire, s'il y en a, ou à défaut par tout administrateur.

10.5 Les décisions sont prises à la majorité des votes des administrateurs présents ou représentés à chaque réunion. Au cas où, lors d'une réunion du Conseil d'Administration, il y a égalité de voix en faveur ou en défaveur d'une résolution, le président du Conseil d'Administration n'aura pas de voix prépondérante. En cas d'égalité, la résolution sera considérée comme rejetée.

10.6 Tout administrateur peut prendre part à une réunion du Conseil d'Administration au moyen d'une conférence téléphonique, d'une conférence vidéo ou d'un équipement de communication similaire par lequel toutes les personnes participant à la réunion peuvent s'entendre; la participation à la réunion par de tels moyens vaut présence personnelle à cette réunion.

10.7 Nonobstant les dispositions qui précèdent, une décision du Conseil d'Administration peut également être prise par voie circulaire et résulter d'un seul ou de plusieurs documents contenant les résolutions et signés par tous les membres du Conseil d'Administration sans exception. La date d'une telle décision est celle de la dernière signature.

Art. 11. Pouvoirs du Conseil d'Administration. Le Conseil d'Administration est investi des pouvoirs les plus larges pour accomplir tous les actes de disposition et d'administration dans l'intérêt de la Société. Tous les pouvoirs non expressément réservés par la Loi sur les Sociétés ou par les Statuts à l'Assemblée Générale sont de la compétence du Conseil d'Administration, excepté en cas de vente de tout ou partie d'une participation directe ou indirecte de la société. Dans ce cas le Conseil d'Administration doit avoir préalablement obtenu le consentement écrit des actionnaires, statuant valablement aux conditions de quorum et de majorité prévues aux Articles 8.3 et 8.4 des présents Statuts.

Art. 12. Délégation de pouvoirs. Le Conseil d'Administration est aussi autorisé à nommer une personne, administrateur ou non, pour l'exécution de missions spécifiques à tous les niveaux de la Société.

Art. 13. Signatures autorisées. La Société ne sera engagée, en toutes circonstances, vis-à-vis des tiers que par la signature conjointe d'un administrateur A et d'un administrateur B.

Art. 14. Conflit d'intérêts.

14.1 Aucun contrat ou autre transaction entre la Société et une quelconque autre société ou entité ne sera affecté ou invalidé par le fait qu'un ou plusieurs administrateurs ou fondés de pouvoir de la Société auraient un intérêt personnel dans une telle société ou entité, ou sont administrateur, associé, fondé de pouvoir ou employé d'une telle société ou entité.

14.2 Tout administrateur ou fondé de pouvoir de la Société, qui est administrateur, fondé de pouvoir ou employé d'une société ou entité avec laquelle la Société contracterait ou s'engagerait autrement en affaires, ne pourra, en raison de sa position dans cette autre société ou entité, être empêché de délibérer, de voter ou d'agir en relation avec un tel contrat ou autre affaire.

14.3 Au cas où un administrateur de la Société aurait un intérêt personnel et contraire dans une quelconque affaire de la Société, cet administrateur devra informer le Conseil d'Administration de la Société de son intérêt personnel et contraire et il ne délibérera et ne prendra pas part au vote sur cette affaire; rapport devra être fait au sujet de cette affaire et de l'intérêt personnel de cet administrateur à la prochaine Assemblée Générale. Les deux paragraphes qui précèdent ne s'appliquent pas aux résolutions du Conseil d'Administration concernant les opérations réalisées dans le cadre des affaires courantes de la Société conclues à des conditions normales.

Art. 15. Commissaire(s).

15.1 Les opérations de la Société sont surveillées par un ou plusieurs commissaires aux comptes ("CAC") ou, dans les cas prévus par la Loi sur les Sociétés, par un réviseur d'entreprises externe et indépendant. Le commissaire est élu pour une période n'excédant pas six (6) ans et il est rééligible.

15.2 Le commissaire est nommé par l'assemblée générale des actionnaires de la Société qui détermine leur nombre, leur rémunération et la durée de leur fonction. Le commissaire en fonction peut être révoqué à tout moment, avec ou sans motif, par l'Assemblée Générale.

Art. 16. Exercice social. L'exercice social commence le 1^{er} janvier de chaque année et se termine le 31 décembre de la même année.

Art. 17. Affectation des Bénéfices.

17.1 Il est prélevé sur le bénéfice net annuel de la Société 5% (cinq pour cent) qui sont affectés à la réserve légale. Ce prélèvement cessera d'être obligatoire lorsque la réserve légale aura atteint 10% (dix pour cent) du capital social de la Société tel qu'il est fixé ou tel que celui-ci aura été augmenté ou réduit de temps à autre, conformément à l'article 5.3 des Statuts.

17.2 L'Assemblée Générale décide de l'affectation du solde restant du bénéfice net annuel et décidera seule de payer des dividendes de temps à autre, comme elle estime à sa discrétion convenir au mieux à l'objet et à la politique de la Société.

17.3 Les dividendes peuvent être payés en euros ou en toute autre devise choisie par le Conseil d'Administration et doivent être payés au lieu et place choisis par le Conseil d'Administration. Le Conseil d'Administration peut décider de payer des dividendes intérimaires sous les conditions et dans les limites fixées par la Loi sur les Sociétés.

Art. 18. Dissolution et Liquidation.

La Société peut être dissoute, à tout moment, par une décision de l'Assemblée Générale statuant comme en matière de modifications des Statuts. En cas de dissolution de la Société, il sera procédé à la liquidation par les soins d'un ou de plusieurs liquidateurs (qui peuvent être des personnes physiques ou morales), et qui seront nommés par la décision de l'Assemblée Générale décidant cette liquidation. L'Assemblée Générale déterminera également les pouvoirs et la rémunération du ou des liquidateurs.

Art. 19. Modifications statutaires. Les présents Statuts peuvent être modifiés de temps en temps par l'Assemblée Générale extraordinaire, dans les conditions de quorums et de majorité requises par la Loi sur les Sociétés.

Art. 20. Droit applicable. Pour tout ce qui ne fait pas l'objet d'une disposition spécifique par les présents Statuts, il est fait référence à la Loi sur les SPF et la Loi sur les Sociétés.

Dispositions transitoires

- 1) Le premier exercice social commence aujourd'hui et finit le 31 décembre 2010.
- 2) La première Assemblée Générale annuelle se tiendra en 2011.

Souscription et Libération

Les Statuts de la Société ayant ainsi été arrêtés, l'Actionnaire Unique, préqualifié, déclare souscrire les deux mille cent cinquante (2,150.-) actions représentant la totalité du capital social de la Société.

Toutes ces actions sont libérées par l'Actionnaire Unique à hauteur de 100% (cent pour cent) par paiement en numéraire, de sorte que le montant de deux cent quinze mille euros (EUR 215,000.-) est à la libre disposition de la Société, ainsi qu'il a été prouvé au notaire instrumentaire qui le constate expressément.

Déclaration - Estimation des frais

Le notaire soussigné déclare avoir vérifié l'existence des conditions énumérées à l'article 26 de la Loi sur les Sociétés et en constate expressément l'accomplissement. Il confirme en outre que ces Statuts sont conformes aux dispositions de l'article 27 de la Loi sur les Sociétés.

Le montant des frais, dépenses, rémunérations ou charges, sous quelque forme que ce soit, qui incombent à la Société ou qui sont mis à sa charge en raison de sa constitution, est estimé approximativement à la somme de mille huit cents euros (EUR 1.800).

Résolutions de l'associé unique

L'Actionnaire Unique, préqualifié, représenté comme indiqué ci-dessus, représentant l'intégralité du capital social souscrit, prend les résolutions suivantes:

- 1) Le nombre des membres du Conseil d'administration est fixé à trois (3) et le nombre des commissaires aux comptes ("CAC") à 1(1).
- 2) Il y aura deux catégories d'administrateurs: administrateurs de catégorie A et administrateurs de catégorie B.
 - a) La personne suivante est nommée administrateur de catégorie A de la Société:
 - (i) Monsieur Abhinav DESAI, directeur de société, professionnellement domicilié au 19 Bank Street, Fort, Mumbai 400 001, Inde.
 - b) Les personnes suivantes sont nommées administrateurs de catégorie B de la Société:
 - (ii) Monsieur Pierre Alexandre DELAGARDELLE, avocat à la Cour, professionnellement domicilié à Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg;
 - (iii) Monsieur Simplicie Ferdinand WABO MABOU, avocat, professionnellement domicilié à Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg;
 - 3) a été désigné comme commissaire aux comptes:
 - Zentric s.à r.l. une société à responsabilité limitée et existant selon les lois du Grand-Duché de Luxembourg, ayant son siège social au 17, boulevard Royal, L-2449 Luxembourg et inscrite auprès du Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg ("RCS") sous le numéro B 94.346.
 - 4) le mandat des administrateurs et du commissaire ainsi nommés prendra fin à l'issue de l'assemblée générale ordinaire statutaire de la Société en 2011; et
 - 5) le siège social de la société est fixé à L-2132 Luxembourg, 24, avenue Marie Thérèse, Luxembourg, Grand Duché de Luxembourg.

Le notaire soussigné qui comprend et parle l'anglais, déclare qu'à la requête du comparant, le présent acte est établi en anglais, suivi d'une version française et qu'en cas de divergences entre les versions anglaise et française, la version anglaise prévaudra.

Dont acte, fait et passé à Luxembourg, en l'étude du notaire soussigné, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite au comparant, celui-ci a signé avec le notaire le présent acte.

Signé: P. A. Delagardelle et M. Schaeffer.

Enregistré à Luxembourg A.C., le 8 septembre 2010. LAC/2010/39268. Reçu soixante-quinze euros (75.-€).

Le Receveur (signé): Francis Sandt.

POUR COPIE CONFORME, délivrée à la demande de la prédite société, sur papier libre, aux fins de publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 15 septembre 2010.

Référence de publication: 2010123548/536.

(100140750) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 15 septembre 2010.

Sports Berlin (Luxembourg) S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-5365 Munsbach, 6C, Parc d'Activité Syrdall.

R.C.S. Luxembourg B 155.012.

—
DISSOLUTION

In the year two thousand and ten.

On the twenty-seventh of August.

Before Us Maître Jean SECKLER, notary residing at Junglinster, Grand-Duchy of Luxembourg, undersigned.

Appeared:

Arminius Sports (Luxembourg) S.à r.l., a limited liability company established under the laws of Luxembourg, R.C.S. Luxembourg number B 139533, having its registered office at L-5365 Munsbach, 6C, Parc d'Activité Syrdall (the "appearing party"),

represented by Mr. Alain THILL, private employee, residing professionally at L-6130 Junglinster, 3, route de Luxembourg,

by virtue of a proxy delivered to him under private seal.

Said proxy, after having been signed *ne varietur* by the proxy-holder and the undersigned notary, shall remain annexed to the present deed, to be filed with the registration authorities.

This appearing party, through its mandatory, declares and requests the notary to act:

This appearing party declares and requests the notary to act:

1) That the limited liability company Sports Berlin (Luxembourg) S.à r.l., having its registered office at L-5365 Munsbach, 6C, Parc d'Activité Syrdall, R.C.S. Luxembourg number B 155012, has been incorporated by deed of the undersigned notary on the 2nd of July 2010, not yet published in the Mémorial C (the "Company").

2) That the Company's capital is fixed at twelve thousand five hundred Euro (EUR 12,500), divided into one hundred (100) shares with a par value of one hundred twenty-five Euro (EUR 125), each fully paid up.

3) That the appearing party is the holder of all the shares of the Company.

4) That the appearing party has decided to dissolve and to liquidate the Company, which has discontinued all activities.

5) That the appearing party appoints itself as liquidator of the Company; and in its capacity as liquidator of the Company has full powers to sign, execute and deliver any acts and any documents, to make any declaration and to do anything necessary or useful so to bring into effect the purposes of this deed.

6) That the appearing party in his capacity as liquidator of the Company declares that he irrevocably undertakes to settle any presently known and unknown unpaid liabilities of the dissolved Company.

7) That the appearing party declares that it takes over all the assets of the Company and that it will assume any existing debt of the Company pursuant to point 6).

8) That the liquidation of the Company is to be construed as definitely terminated and liquidated.

9) That full and entire discharge is granted to the managers for the performance of their assignment.

10) That the shareholders register of the dissolved company has been cancelled.

11) That the corporate documents of the dissolved company shall be kept for the duration of five years at least at the former registered office at L-5365 Munsbach, 6C, Parc d'Activité Syrdall.

Costs

The amount, approximately at least, of costs, expenses, salaries or charges, in whatever form it may be, incurred or charged to the Company as a result of the present deed, is approximately seven hundred and fifty Euro.

Statement

The undersigned notary who understands and speaks English, states herewith that on request of the above appearing person, the present deed is worded in English, followed by a French version; on request of the same appearing person and in case of divergences between the English and the French text, the English version will be prevailing.

WHEREOF the present notarial deed was drawn up at Junglinster, on the day named at the beginning of this document.
The document having been read to the proxy-holder, the latter signed together with Us, the notary, the present original deed.

Suit la version en langue française du texte qui précède:

L'an deux mille dix.

Le vingt-sept août.

Pardevant Nous Maître Jean SECKLER, notaire de résidence à Junglinster, Grand-Duché de Luxembourg, soussigné.

A comparu:

Arminius Sports (Luxembourg) S.à r.l., une société à responsabilité limitée existante sous les lois du Luxembourg, R.C.S. Luxembourg numéro B 139533, ayant son siège social à L-5365 Munsbach, 6C, Parc d'Activité Syrdall (la "comparante"),

ici représentée par Monsieur Alain THILL, employé privé, demeurant professionnellement à L-6130 Junglinster, 3, route de Luxembourg,

en vertu d'une procuration lui délivrée sous seing privé.

Ladite procuration, après avoir été signée ne varietur par le mandataire et le notaire soussigné, restera annexée au présent acte pour être soumise avec lui aux formalités de l'enregistrement.

Laquelle comparante, par son mandataire, déclare et requiert le notaire instrumentaire d'acter:

1) Que la société à responsabilité limitée Sports Berlin (Luxembourg) S.à r.l., ayant son siège social à L-5365 Munsbach, 6C, Parc d'Activité Syrdall, R.C.S. Luxembourg numéro B 155012, a été constituée suivant acte reçu par le notaire instrumentant en date du 2 juillet 2010, non encore publié au Mémorial C (la "Société").

2) Que le capital de la Société est fixé à douze mille cinq cents euros (12.500 EUR), représenté par cent (100) parts sociales d'une valeur nominale de cent vingt-cinq euros (125 EUR) chacune, entièrement libérées.

3) Que la comparante est l'associée unique de la Société.

4) Que la comparante a décidé de dissoudre et de liquider la Société, qui a interrompu ses activités.

5) Que la comparante se désigne comme liquidateur de la Société et aura pleins pouvoirs d'établir, de signer, d'exécuter et de délivrer tous actes et documents, de faire toute déclaration et de faire tout ce qui est nécessaire ou utile pour mettre en exécution les dispositions du présent acte.

6) Que la comparante déclare de manière irrévocable reprendre tout le passif présent et futur de la Société dissoute.

7) Que le comparant déclare qu'il reprend tout l'actif de la Société et qu'elle s'engagera à régler tout le passif de la Société indiqué au point 6).

8) Que la liquidation de la Société est à considérer comme définitivement close.

9) Que décharge pleine et entière est donnée aux gérants pour l'exécution de leur mandat.

10) Qu'il a été procédé à l'annulation du registre des parts sociales de la société dissoute.

11) Que les livres et documents de la société dissoute seront conservés pendant cinq ans au moins à l'ancien siège social à L-5365 Munsbach, 6C, Parc d'Activité Syrdall.

Frais

Le montant des frais, dépenses, rémunérations ou charges, sous quelque forme que ce soit, qui incombent à la société, ou qui sont mis à sa charge à raison des présentes, s'élève approximativement à la somme de sept cent cinquante euros.

Constatation

Le notaire soussigné qui comprend et parle l'anglais, constate par les présentes qu'à la requête de la comparante le présent acte est rédigé en anglais suivi d'une version française; à la requête de cette même comparante et en cas de divergences entre le texte anglais et français, la version anglaise fera foi.

DONT ACTE, fait et passé à Junglinster, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite et interprétation donnée au mandataire, ce dernier a signé avec Nous notaire le présent acte.

Signé: Alain THILL; Jean SECKLER

Enregistré à Grevenmacher, le 07 septembre 2010. Relation GRE/2010/2997. Reçu soixante-quinze euros 75,00 €.

Le Receveur (signé): G. SCHLINK.

POUR COPIE CONFORME

Junglinster, le 16 septembre 2010.

Référence de publication: 2010124872/97.

(100141495) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 17 septembre 2010.

ArcelorMittal International Luxembourg, Société Anonyme.

Siège social: L-1931 Luxembourg, 19, avenue de la Liberté.

R.C.S. Luxembourg B 6.304.

Les comptes annuels au 31 décembre 2009 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg. Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Référence de publication: 2010124005/9.

(100141373) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 16 septembre 2010.

Direct Axis International S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: GBP 27.689,00.

Siège social: L-1528 Luxembourg, 4, boulevard de la Foire.

R.C.S. Luxembourg B 155.424.

STATUTES

In the year two thousand and ten, on the fourteenth day of the month of September.

Before Maître Blanche MOUTRIER, notary residing in Esch-sur-Alzette.

There appeared:

Moira Potgieter, with professional address at 4 boulevard de la Foire, L-1528 Luxembourg, acting in her capacity as director of Direct Axis International Limited, a limited liability company incorporated under the laws of the British Virgin Islands, having its registered office at P.O. Box 3162, Woodbourne Hall, Road Town, Tortola, British Virgin Islands and registered with the Registrar of Corporate Affairs under number 115849,

The appearing person requested the undersigned notary to record the following:

(1) Direct Axis International Limited (the "Company") has been incorporated on 25th April 1994 (under the name of Butterfly Enterprises S.A. which has been changed on 12th April 1995 to Direct Access International Ltd. and further renamed Direct Axis International on 28th February 1997) as a limited company pursuant to The International Business Companies Act (Cap 291) , as amended (the "Act") .

(2) On 13 September 2010, the sole member adopted a resolution in writing (the "Resolution") , a certified copy of which signed ne varietur for the appearing person and by the undersigned notary shall remain annexed to this present deed and will be submitted together with it to the formality of registration.

(3) In this Resolution adopted by the sole member of the Company on 13 September 2010 in accordance with the requirements of the Act of the British Virgin Islands, the Memorandum of Association and the Articles of Association of the Company, it has been resolved to transfer the registered and principal office and central administration of the Company to Luxembourg and to discontinue the Company as a company in the British Virgin Islands and continue the Company as a société à responsabilité limitée under the laws of Luxembourg (without dissolution and with the continuation of the legal personality) , thus changing the nationality of the Company into that of a Luxembourg company, such transfers to become effective on 14 September 2010.

(4) The resolutions taken in the Resolution of the Company are worded as follows:

(a) upon recommendation of the Board, the Company discontinue as a company in the British Virgin Islands and continue as a société à responsabilité limitée under the laws of Luxembourg, as of the date determined by the Board or its duly authorised delegates, which date is the date (the "Effective Date") of the passing of the notarial deed of record by notary Blanche Moutrier on 14 September 2010 recording the transfer of the registered and principal office and central administration of the Company to Luxembourg and changing its nationality to Luxembourg;

(b) that the Report, the conclusion of which reads as set forth below, be and is hereby acknowledged;

"In view of the above the directors of the Company confirm that nothing has come to their attention which would lead them to believe that the net assets of the Company are not at least equal to one million five hundred seventy-two thousand nine hundred fifty-three Pound Sterling (£1,572,953) (being the corporate capital of the Company of twenty-seven thousand six hundred eighty-nine Pound Sterling (£27,689) , plus the share premium, the retained earnings and profits for the year) ."

(c) that, upon recommendation of the Board and effective immediately upon the Luxembourg Migration becoming effective under the laws of Luxembourg on the Effective Date, the Company change its name from Direct Axis International Limited to "Direct Axis International S.à r.l.";

(d) that, effective immediately upon the Luxembourg Migration becoming effective under the laws of Luxembourg on the Effective Date, the Company's registered office be fixed in Luxembourg at 4, boulevard de la Foire, L-1528 Luxembourg;

(e) that, upon recommendation of the Board and effective immediately upon the Luxembourg Migration becoming effective under the laws of Luxembourg on the Effective Date, the object clause of the Company is to read as follows:

“ Art. 2. Object. The object of the Company is the holding of participations, in any form whatsoever, in Luxembourg and foreign companies, or other business entities, the acquisition by purchase, subscription, or in any other manner as well as the transfer by sale, exchange or otherwise of stock, bonds, debentures, notes and other securities of any kind, and the ownership, administration, development and management of its portfolio. The Company may also hold interests in partnerships and carry out its business through branches in Luxembourg or abroad.

The Company may borrow in any form and proceed by private placement to the issue of bonds and debentures.

In a general fashion it may grant assistance (by way of loans, advances, guarantees or securities or otherwise) to companies or other enterprises in which the Company has an interest or which forms part of the group of companies to which the Company belongs (including up stream or cross stream) , take any controlling and supervisory measures and carry out any operation which it may deem useful in the accomplishment and development of its purposes.

Finally, the Company can perform all commercial, technical and financial or other operations, connected directly or indirectly in all areas in order to facilitate the accomplishment of its purpose.”

(f) that, upon recommendation of the Board and immediately upon the Luxembourg Migration becoming effective under the laws of Luxembourg on the Effective Date, the Articles of Association, in the form as attached as Appendix 1 to these resolutions (the “Articles”) be adopted as the Articles of Association of the Company, to the exclusion of and in place of the existing Memorandum of Association and Articles of Association of the Company;

(g) that, on the Effective Date the Company shall have an issued share capital of GBP 27,689 represented by 27,689 shares, each with a nominal value of GBP 1.00 and with such rights and obligations as set forth in the Articles;

(h) that, for statutory purposes the next financial year of the Company shall begin on the Effective Date and end on 30 June 2011, and thereafter the accounting year of the Company be and is hereby from 1st July of each year to 30th June of the next year;

(i) that upon recommendation of the Board and effective as of the Effective Date, the Board shall be composed of two (2) members, namely Mrs Moira Potgieter, Chartered Accountant, born on 6 February 1970 in Chinhoyi, Zimbabwe, residing at 13 rue Auguste Liesch, L-8063 Luxembourg and Mr. Leslie Perlman, Businessman, born on 1 September 1959, in South Africa and residing professionally at 4 Boulevard de la Foire, L-1528, Luxembourg, and each of them hereby is appointed as a manager (gérant) of the Company for an undetermined period;

(j) Any one director or its duly authorised delegates, be and each of them is authorised to take all and any actions which they deem to be necessary or desirable in connection with the recording of the above resolutions approving the Luxembourg Migration and the Articles by notarial deed in Luxembourg.

(5) Consequentially, the Company continues as a société à responsabilité limitée under the name of “Direct Axis International S.à r.l.” with registered office at 4 boulevard de la Foire, L-1528, Luxembourg and is governed by the laws of Luxembourg and the Articles as set forth below with an issued share capital of twenty-seven thousand six hundred eighty-nine Pound Sterling (£27,689) represented by twenty-seven thousand six hundred eighty-nine (27,689) shares with a nominal value of one Pound Sterling (£1) each, and with the Board of Managers as set forth in the resolutions above, each of which upon the recording of the present deed come into full force and effect.

(6) Consequentially to the resolution adopted under f) above, the Articles of the Company shall be read as follows:

Art. 1. Denomination. There exists among the shareholders and all those who may become shareholders thereafter, a company in the form of a société à responsabilité limitée “Direct Axis International S.à r.l.” (the “Company”) . The Company will be governed by these articles of association and the relevant legislation.

Art. 2. Object. The object of the Company is the holding of participations, in any form whatsoever, in Luxembourg and foreign companies, or other business entities, the acquisition by purchase, subscription, or in any other manner as well as the transfer by sale, exchange or otherwise of stock, bonds, debentures, notes and other securities of any kind, and the ownership, administration, development and management of its portfolio. The Company may also hold interests in partnerships and carry out its business through branches in Luxembourg or abroad.

The Company may borrow in any form and proceed by private placement to the issue of bonds and debentures.

In a general fashion it may grant assistance (by way of loans, advances, guarantees or securities or otherwise) to companies or other enterprises in which the Company has an interest or which forms part of the group of companies to which the Company belongs (including up stream or cross stream) , take any controlling and supervisory measures and carry out any operation which it may deem useful in the accomplishment and development of its purposes.

Finally, the Company can perform all commercial, technical and financial or other operations, connected directly or indirectly in all areas in order to facilitate the accomplishment of its purpose.

Art. 3. Duration. The Company is established for an unlimited period.

Art. 4. Registered Office. The Company has its registered office in the City of Luxembourg, Grand-Duchy of Luxembourg. It may be transferred to any other place in the Grand Duchy of Luxembourg by means of a resolution of an

extraordinary general meeting of its shareholders deliberating in the manner provided for amendments to the articles of association.

The address of the registered office may be transferred within the municipality by decision of the manager or as the case may be the board of managers.

The Company may have offices and branches, both in Luxembourg and abroad.

In the event that the manager, or as the case may be the board of managers, should determine that extraordinary political, economic or social developments have occurred or are imminent that would interfere with the normal activities of the Company at its registered office, or with the ease of communication between such office and persons abroad, the registered office may be temporarily transferred abroad until the complete cessation of these abnormal circumstances; such temporary measures shall have no effect on the nationality of the Company which, notwithstanding the temporary transfer of its registered office, will remain a Luxembourg company. Such temporary measures will be taken and notified to any interested parties by the manager or as the case may be the board of managers.

Art. 5. Share capital. The issued share capital of the Company is set at twenty-seven thousand six hundred eighty-nine Pound Sterling (£ 27,689) divided into twenty-seven thousand six hundred eighty-nine (27,689) shares with a par value of one Pound Sterling (£ 1) each. The capital of the Company may be increased or reduced by a resolution of the shareholders adopted in the manner required for amendment of these articles of association.

The Company may, to the extent and under the terms permitted by law, acquire its own shares.

Any available share premium shall be distributable.

Art. 6. Transfer of Shares. Shares are freely transferable among shareholders. Except if otherwise provided by law, the share transfer to non-shareholders is subject to the consent of shareholders representing at least seventy five percent of the Company's capital.

Art. 7. Management of the Company. The Company is managed by one or several managers who need not be shareholders.

They are appointed and removed from office by a simple majority decision of the general meeting of shareholders, which determines their powers and the term of their mandates. If no term is indicated the managers are appointed for an undetermined period. The managers may be re-elected but also their appointment may be revoked with or without cause (*ad nutum*) at any time.

In the case of more than one manager, the managers constitute a board of managers. Any manager may participate in any meeting of the board of managers by conference call or by other similar means of communication allowing all the persons taking part in the meeting to hear one another and to communicate with one another. A meeting may also be held by conference call only. The participation in, or the holding of, a meeting by these means is equivalent to a participation in person at such meeting or the holding of a meeting in person. Managers may be represented at meetings of the board by another manager without limitation as to the number of proxies which a manager may accept and vote.

Written notice of any meeting of the board of managers must be given to the managers twenty-four (24) hours at least in advance of the date scheduled for the meeting, except in case of emergency, in which case the nature and the motives of the emergency shall be mentioned in the notice. This notice may be omitted in case of assent of each manager in writing, by cable, telegram, telex, email or facsimile, or any other similar means of communication. A special convening notice will not be required for a board meeting to be held at a time and location determined in a prior resolution adopted by the board of managers.

Decisions of the board of managers are validly taken by the approval of the majority of the managers of the Company (including by way of representation) . The board of managers may also, unanimously, pass resolutions on one or several similar documents by circular means when expressing its approval in writing, by cable or facsimile or any other similar means of communication. The entirety will form the circular documents duly executed giving evidence of the resolution. Managers' resolutions, including circular resolutions, may be conclusively certified or an extract thereof may be issued under the individual signature of any manager.

Art. 8. Management Powers, Binding signature. The sole manager or as the case may be the board of managers is vested with the broadest powers to manage the business of the Company and to authorise and/or perform all acts of disposal and administration falling within the purposes of the Company. All powers not expressly reserved by the law or by the articles of incorporation to the general meeting shall be within the competence of the sole manager or as the case may be the board of managers. *Vis-à-vis* third parties the sole manager or as the case may be the board of managers has the most extensive powers to act on behalf of the Company in all circumstances and to do, authorise and approve all acts and operations relative to the Company not reserved by law or the articles of association to the general meeting or as may be provided herein.

The Company will be bound by the sole signature in the case of a sole manager, and in the case of a board of managers by the signature of any two managers. In any event the Company will be validly bound by the sole signature of any person or persons to whom such signatory powers shall have been delegated by the sole manager (if there is only a sole manager) , or the board of managers or by any two managers (including by way of representation) .

Art. 9. Liability Managers. The manager(s) are not held personally liable for the indebtedness of the Company. As agents of the Company, they are responsible for the performance of their duties.

Subject to the exceptions and limitations listed below, every person who is, or has been, a manager or officer of the Company shall be indemnified by the Company to the fullest extent permitted by law against liability and against all expenses reasonably incurred or paid by him in connection with any claim, action, suit or proceeding which he becomes involved as a party or otherwise by virtue of his being or having been such manager or officer and against amounts paid or incurred by him in the settlement thereof. The words "claim", "action", "suit" or "proceeding" shall apply to all claims, actions, suits or proceedings (civil, criminal or otherwise including appeals) actual or threatened and the words "liability" and "expenses" shall include without limitation attorneys' fees, costs, judgements, amounts paid in settlement and other liabilities.

No indemnification shall be provided to any manager or officer: (i) Against any liability to the Company or its Shareholders by reason of wilful misfeasance, bad faith, gross negligence or reckless disregard of the duties involved in the conduct of his office; (ii) With respect to any matter as to which he shall have been finally adjudicated to have acted in bad faith and not in the interest of the Company; or (iii) In the event of a settlement, unless the settlement has been approved by a court of competent jurisdiction or by the board of managers.

The right of indemnification herein provided shall be severable, shall not affect any other rights to which any manager or officer may now or hereafter be entitled, shall continue as to a person who has ceased to be such manager or officer and shall inure to the benefit of the heirs, executors and administrators of such a person. Nothing contained herein shall affect any rights to indemnification to which corporate personnel, including managers and officers, may be entitled by contract or otherwise under law.

Expenses in connection with the preparation and representation of a defence of any claim, action, suit or proceeding of the character described in this article shall be advanced by the Company prior to final disposition thereof upon receipt of any undertaking by or on behalf of the officer or manager, to repay such amount if it is ultimately determined that he is not entitled to indemnification under this article

Art. 10. Shareholder voting rights. Each shareholder may take part in collective decisions. He has a number of votes equal to the number of shares he owns and may validly act at any meeting of shareholders through a special proxy.

Art. 11. Shareholder Meetings. Decisions by shareholders are passed in such form and at such majority(ies) as prescribed by Luxembourg Company law in writing (to the extent permitted by law) or at meetings. Any regularly constituted meeting of shareholders of the Company or any valid written resolution (as the case may be) shall represent the entire body of shareholders of the Company.

Meetings shall be called by convening notice addressed by registered mail to shareholders to their address appearing in the register of shareholders held by the Company at least eight (8) days prior to the date of the meeting. If the entire share capital of the Company is represented at a meeting the meeting may be held without prior notice.

In the case of written resolutions, the text of such resolutions shall be sent to the shareholders at their addresses inscribed in the register of shareholders held by the Company at least eight (8) days before the proposed effective date of the resolutions. The resolutions shall become effective upon the approval of the majority as provided for by law for collective decisions (or subject to the satisfaction of the majority requirements, on the date set out therein) . Unanimous written resolution may be passed at any time without prior notice.

Except as otherwise provided for by law, (i) decisions of the general meeting shall be validly adopted if approved by shareholders representing more than half of the corporate capital. If such majority is not reached at the first meeting or first written resolution, the shareholders shall be convened or consulted a second time, by registered letter, and decisions shall be adopted by a majority of the votes cast, regardless of the portion of capital represented. (ii) However, decisions concerning the amendment of the Articles of Incorporation are taken by (x) a majority of the shareholders (y) representing at least three quarters of the issued share capital and (iii) decisions to change of nationality of the Company are to be taken by Shareholders representing 100% of the issued share capital.

The holding of an annual general meeting shall not be required where the number of shareholders does not exceed twenty-five (25) .

Art. 12. Accounting Year. The accounting year begins on 1st July of each year and ends on the 30th June of the following year.

Art. 13. Financial Statements. Every year as of the accounting year's end, the annual accounts are drawn up by the manager or as the case may be, the board of managers.

The financial statements are at the disposal of the shareholders at the registered office of the Company.

Art. 14. Distributions. Out of the net profit five percent (5%) shall be placed into a legal reserve account. This deduction ceases to be compulsory when such reserve amounts to ten percent (10%) of the issued share capital of the Company.

The shareholders may decide to pay interim dividends on the basis of statements of accounts prepared by the manager, or as the case may be the board of managers, showing that sufficient funds are available for distribution, it being understood that the amount to be distributed may not exceed profits realised since the end of the last accounting year increased by

profits carried forward and distributable reserves but decreased by losses carried forward and sums to be allocated to a reserve to be established by law.

The balance may be distributed to the shareholders upon decision of a general meeting of shareholders.

The share premium account may be distributed to the shareholders upon decision of a general meeting of shareholders. The general meeting of shareholders may decide to allocate any amount out of the share premium account to the legal reserve account.

Art. 15. Dissolution. In case the Company is dissolved, the liquidation will be carried out by one or several liquidators who may be but do not need to be shareholders and who are appointed by the general meeting of shareholders who will specify their powers and remunerations.

Art. 16. Sole Shareholder. If, and as long as one shareholder holds all the shares of the Company, the Company shall exist as a single shareholder company, pursuant to article 179 (2) of the law of 10th August, 1915 on commercial companies; in this case, articles 200-1 and 200-2, among others, of the same law are applicable.

Art. 17. Applicable law. For anything not dealt with in the present articles of association, the shareholders refer to the relevant legislation.

(k) That the appearing person who requests the notary to record the above by notarial deed, acts pursuant to the mandate conferred upon her by the above Resolution of the Sole Member's of the Company adopted on 13 September 2010.

(l) The sole shareholder is L. Perlman S.E.C.S., a société en commandite simple, constituted under the laws of Luxembourg having its registered office at 4, boulevard de la Foire, L-1528 Luxembourg and registered with the Registre de Commerce et des Sociétés in Luxembourg under number B153680.

Expenses

The expenses, costs, remunerations or charges in any form whatsoever which shall be borne by the Company as a result of the above resolutions are estimated at approximately € 3,200.-.

In faith of which We, the undersigned notary, set our hand and seal in Luxembourg City, on the day named at the beginning of the document.

The undersigned notary who understands and speaks English, states herewith that on request of the above appearing person, the present deed is worded in English, followed by a French version; on request of the same appearing person and in case of divergences between the English and the French text, the English version will prevail.

Done in Luxembourg.

The document having been read and translated to the person appearing, said persons appearing signed together with Us, the notary, the present original deed.

Suit la traduction française du texte qui précède:

L'an deux mille dix, le 14^e jour du mois de septembre,

Par-devant Maître Blanche MOUTRIER, notaire de résidence à Esch-sur-Alzette (Luxembourg) ,

A comparu:

Moira Potgieter, demeurant professionnellement au 4 boulevard de la Foire, L-1528 Luxembourg, agissant en sa qualité d'administrateur de Direct Axis International Limited, une société à responsabilité limitée de droit des Iles Vierges Britanniques, ayant son siège social au P.O. Box 3162, Woodbourne Hall, Road Town, Tortola, Iles Vierges Britanniques et immatriculée auprès du Registre des Sociétés sous le numéro 115849.

Le comparant a requis le notaire soussigné d'acter ce qui suit:

(1) Direct Axis International Limited (la «Société») a été constituée le 25 avril 1994 (sous le nom de Butterfly Entreprises S.A. qui fût changé le 12 avril 1995 en Direct Access International Ltd. et ensuite renommée Direct Axis International le 28 février 1997) sous la forme d'une société à responsabilité limitée, conformément au International Business Companies Act (Cap 291) tel que modifié (la «Loi») .

(2) Le 13 septembre 2010, l'actionnaire unique a adopté une résolution écrite (la «Résolution») , dont une copie certifiée conforme signée ne varietur à l'attention du comparant par le notaire soussigné restera annexée au présent acte et sera soumise avec celui-ci à la formalité de l'enregistrement.

(3) Par ladite Résolution adoptée par l'actionnaire unique de la Société le 13 septembre 2010 conformément aux exigences de la Loi des Iles Vierges Britanniques et des statuts de la Société, il a été décidé de transférer le siège social, l'établissement principal et l'administration centrale de la Société au Luxembourg. La Société cessera d'exister en tant que société aux Iles Vierges Britanniques et continuera d'exister en tant que société à responsabilité limitée de droit luxembourgeois (sans dissolution et avec maintien de la personnalité juridique) . Ainsi, la Société changera de nationalité et deviendra luxembourgeoise. Ces transferts entreront en vigueur le 14 septembre 2010.

(4) Les résolutions adoptées et contenues dans la Résolution de la Société ont la teneur suivante:

(a) sur recommandation du Conseil la Société cessera d'exister en tant que société des Iles Vierges Britanniques et continuera d'exister en tant que société à responsabilité limitée de droit luxembourgeois à la date fixée par le Conseil ou ses délégués dûment autorisés, laquelle date constitue la date d'entrée en vigueur des présentes résolutions, par acte notarié reçu par Maître Blanche Moutrier le 14 septembre 2010 (la «Date Effective»), par le transfert du siège social, de l'établissement principal et de l'administration centrale au Luxembourg et le changement de nationalité pour devenir luxembourgeoise;

(b) qu'il a, par la présente, été pris connaissance du Rapport dont la conclusion se lit comme suit:

«Tel que décrit ci-dessus, les administrateurs de la Société confirment qu'il n'y a rien qui fût porté à leur attention qui pourrait leurs permettre de croire que les actifs net de la Société ne sont pas au moins égal à un million cinq cent soixante-douze mille neuf cent cinquante-trois Livre Sterling (1.572.953 £) (étant le capital social de la Société de vingt-sept mille six cent quatre-vingt-neuf Livre Sterling (27.689£) , plus la prime d'émission, plus les résultats reportés et les profits de l'année.»

(c) que sur recommandation du Conseil et avec effet immédiat au moment où la Migration vers le Luxembourg entrera en vigueur en vertu des lois du Luxembourg à la Date Effective, la Société changera sa dénomination de Direct Axis International Limited en «Direct Axis International S.à r.l.»;

(d) qu'au moment de l'entrée en vigueur de la Migration vers le Luxembourg en vertu des lois du Luxembourg à la Date Effective, le siège social de la Société sera fixé à Luxembourg au 4, boulevard de la Foire, L-1528 Luxembourg;

(e) que sur recommandation du Conseil et avec effet immédiat au moment où la Migration vers le Luxembourg entrera en vigueur en vertu des lois du Luxembourg à la Date Effective, la clause relative à l'objet de la Société aura la teneur suivante:

« **Art. 2. Objet.** L'objet de la Société est de détenir des participations, sous quelque forme que ce soit, dans des sociétés luxembourgeoises et étrangères ou dans toute autre entreprise, l'acquisition par l'achat, la souscription, ou par tout autre moyen, de même que le transfert par la vente, l'échange ou autrement d'actions, d'obligations, de certificats de créance, notes et autres valeurs mobilières de toute espèce, et la détention, l'administration, le développement et la gestion de son portefeuille. La Société peut également détenir des intérêts dans des sociétés de personnes et exercer son activité par l'intermédiaire de succursales luxembourgeoises ou étrangères.

La Société peut emprunter sous toute forme et procéder par voie de placement privé à l'émission d'obligations et de certificats de créance.

D'une manière générale elle peut prêter assistance (par des prêts, avances, garanties, valeurs mobilières ou autrement) à des sociétés ou entreprises dans lesquelles la Société a un intérêt ou qui font partie du groupe de sociétés auquel appartient la Société (y compris vers le haut ou sur le coté) , prendre toute mesure de contrôle et de surveillance et effectuer toute opération qu'elle juge utile dans l'accomplissement et le développement de ses objets.

Finalement, la Société peut effectuer toute opération commerciale, technique et financière ou autre, liée directement ou indirectement, dans tous les domaines, afin de faciliter la réalisation de son objet.»

(f) que sur recommandation du Conseil et avec effet immédiat au moment où la Migration vers le Luxembourg entrera en vigueur en vertu des lois du Luxembourg à la Date Effective, les Statuts, dans la forme telle que reprise en Annexe 1 de ces résolutions (les «Statuts») seront adoptés en tant que Statuts de la Société, excluant, et en remplacement, des Statuts existants (Memorandum of Association et Articles of Incorporation) de la Société;

(g) qu'à la Date Effective, la Société aura un capital social émis de 27.689 GBP divisés en 27.689 parts, chacune ayant une valeur nominale de 1.00 GBP et avec les droits et obligations tels que repris sont dans les Statuts;

(h) qu'à des fins légales, le prochain exercice social de la Société commencera à la Date Effective et se terminera le 30 juin 2011. Par après, l'exercice social de la Société commencera le 1^{er} juillet de chaque année pour se terminer le 30 juin de l'année suivante;

(i) que sur recommandation du Conseil et avec effet à la Date Effective, le Conseil de gérance sera composé de deux (2) membres, étant Mme Moira Potgieter, expert comptable, née le 6 février 1970 à Chinhoyi, Zimbabwe, demeurant au 13, rue Auguste Liesch, L-8063 Luxembourg et M. Leslie Perlman, homme d'affaires, né le 1^{er} septembre 1959 en Afrique du Sud, ayant son adresse professionnelle au 4, Boulevard de la Foire, L-1528 Luxembourg, chacun étant nommés par les présentes en tant que gérants de la Société pour une durée indéterminée;

(j) chacun des gérants ou son délégataire dûment autorisé, est autorisé à prendre toute et chacune des actions qu'il considère nécessaire ou désirable pour permettre l'enregistrement des résolutions ci-dessus approuvant la Migration au Luxembourg et les Statuts par acte notarié au Luxembourg.

(5) Par conséquent, la Société continue d'exister en tant que société à responsabilité limitée sous la dénomination «Direct Axis International S.à r.l.» ayant son siège social au 4, boulevard de la Foire, L-1528, Luxembourg et est régie par les lois luxembourgeoises et les Statuts, tels qu'exposés ci-dessous, avec un capital social émis de vingt-sept mille six cent quatre-vingt-neuf Livre Sterling (27.689 £) divisé en douze mille (27.689) parts d'une valeur nominale d'une Livre Sterling (1£) chacune, et avec le Conseil de gérance tel que définit dans les résolutions ci-dessus, la date d'entrée en vigueur étant celle de la signature du présent acte.

(6) En conséquence de la résolution adoptée sous f) (ci-dessus) , les Statuts de la Société auront la teneur suivante:

« **Art. 1^{er}. Dénomination.** Il est formé par les parties comparantes et toutes personnes qui deviendront par la suite associés, une société à responsabilité limitée sous la dénomination de "Direct Axis International S.à r.l." (la "Société") . La Société sera régie par les présents statuts et les dispositions légales afférentes.

Art. 2. Objet. L'objet de la Société est de détenir des participations, sous quelque forme que ce soit, dans des sociétés luxembourgeoises et étrangères ou dans toute autre entreprise, l'acquisition par l'achat, la souscription, ou par tout autre moyen, de même que le transfert par la vente, l'échange ou autrement d'actions, d'obligations, de certificats de créance, notes et autres valeurs mobilières de toute espèce, et la détention, l'administration, le développement et la gestion de son portefeuille. La Société peut également détenir des intérêts dans des sociétés de personnes et exercer son activité par l'intermédiaire de succursales luxembourgeoises ou étrangères.

La Société peut emprunter sous toute forme et procéder par voie de placement privé à l'émission d'obligations et de certificats de créance.

D'une manière générale elle peut prêter assistance (par des prêts, avances, garanties, valeurs mobilières ou autrement) à des sociétés ou entreprises dans lesquelles la Société a un intérêt ou qui font partie du groupe de sociétés auquel appartient la Société (y compris vers le haut ou sur le coté) , prendre toute mesure de contrôle et de surveillance et effectuer toute opération qu'elle juge utile dans l'accomplissement et le développement de ses objets.

Finalement, la Société peut effectuer toute opération commerciale, technique et financière ou autre, liée directement ou indirectement, dans tous les domaines, afin de faciliter la réalisation de son objet.

Art. 3. Durée. La Société est constituée pour une durée illimitée.

Art. 4. Siège Social. Le siège social de la Société est établi dans la Ville de Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg. Il peut être transféré en toute autre localité du Grand-Duché de Luxembourg en vertu d'une décision de l'assemblée générale extraordinaire de ses associés délibérant dans les conditions prévues pour la modification des statuts.

L'adresse du siège social peut être transférée à l'intérieur de la municipalité par décision du gérant ou, le cas échéant, du conseil de gérance.

La Société peut avoir des bureaux et des succursales situés au Luxembourg ou à l'étranger.

Au cas où le gérant, ou le cas échéant le conseil de gérance, estimerait que des événements extraordinaires d'ordre politique, économique ou social, de nature à compromettre l'activité normale au siège social ou la communication aisée de ce siège avec l'étranger, ont eu lieu ou sont sur le point d'avoir lieu, le siège social pourra être déclaré transféré provisoirement à l'étranger, jusqu'à cessation complète de ces circonstances anormales; de telles mesures temporaires n'auront aucun effet sur la nationalité de la Société qui, en dépit du transfert temporaire de son siège social, demeurera une société luxembourgeoise. Ces mesures temporaires seront prises et portées à la connaissance des tiers par le gérant ou le cas échéant le conseil de gérance.

Art. 5. Capital Social. Le capital social émis de la Société est fixé à vingt-sept mille six cent quatre-vingt neuf Livre Sterling (£27.689) divisé en vingt-sept mille six cent quatre-vingt neuf (27.689) parts sociales d'une valeur nominale d'une Livre (£ 1) chacune. Le capital de la Société peut être augmenté ou réduit par une résolution des associés adoptés de la manière requise pour la modification des présents statuts.

La Société peut, dans les limites et tel que prévus par la loi, acquérir ses propres parts sociales.

Toute prime d'émission disponible est distribuable.

Art. 6. Transfert de parts sociales. Les parts sociales sont librement transférables entre associés. Sauf dispositions contraires de la loi, le transfert de parts sociales à des non associés est soumis à l'agrément donné par les associés représentant au moins soixante-quinze pourcent du capital de la Société.

Art. 7. Gérance de la Société. La Société est administrée par un ou plusieurs gérants, associés ou non.

Ils sont nommés et révoqués par l'assemblée générale des associés, qui détermine leurs pouvoirs et la durée de leurs fonctions, et qui statue à la majorité simple. Si aucun terme n'est indiqué, les gérants sont nommés pour une période indéterminée. Les gérants sont rééligibles mais leur nomination est également révocable avec ou sans motifs (ad nutum) et à tout moment.

Au cas où il y aurait plus d'un gérant, les gérants constituent un conseil de gérance. Tout gérant peut participer à une réunion du conseil de gérance par conférence téléphonique ou d'autres moyens de communication similaires permettant à toutes les personnes prenant part à cette réunion de s'entendre les uns les autres et de communiquer les uns avec les autres. Une réunion peut également être tenue uniquement sous forme de conférence téléphonique. La participation à ou la tenue d'une réunion par ces moyens équivaut à une présence en personne à une telle réunion ou à une réunion tenue en personne. Les gérants peuvent être représentés aux réunions du conseil de gérance par un autre gérant, sans limitation quant au nombre de procurations qu'un gérant peut accepter et voter.

Un avis écrit de toute réunion du conseil de gérance doit être donné aux gérants au moins vingt-quatre (24) heures avant la date prévue pour la réunion, sauf s'il y a urgence, auquel cas la nature et les motifs de cette urgence seront mentionnés dans l'avis de convocation. Il pourra être passé outre à cette convocation à la suite de l'assentiment de chaque gérant par écrit, par câble, télégramme, télex, email ou télécopie ou tout autre moyen de communication similaire. Une

convocation spéciale ne sera pas requise pour une réunion du conseil se tenant à une heure et un endroit déterminés dans une résolution préalablement adoptée par le conseil de gérance.

Les décisions du conseil de gérance sont valablement prises avec l'accord de la majorité des gérants de la Société (y compris par voie de représentation). Le conseil de gérance peut, à l'unanimité, prendre des résolutions sur un ou plusieurs documents similaires par voie circulaire en exprimant son approbation par écrit, par câble ou télécopie ou tout autre moyen de communication similaire. L'ensemble constituera les documents circulaires dûment exécutés faisant foi de la résolution intervenue. Les résolutions des gérants, y compris celles prises par voie circulaire, seront certifiées comme faisant foi et un extrait pourra être émis sous la signature individuelle de chaque gérant.

Art. 8. Pouvoirs des gérants, Signatures engageantes. Le gérant unique ou, le cas échéant, le conseil de gérance est investi des pouvoirs les plus étendus pour conduire les affaires de la Société et pour autoriser et/ou exécuter tous les actes de disposition et d'administration qui entrent dans les objets de la Société. Tous les pouvoirs qui ne sont pas réservés expressément par la loi ou par les statuts à l'assemblée générale sont de la compétence du gérant unique ou, le cas échéant, du conseil de gérance. Vis-à-vis des tiers parties, le gérant unique, ou le cas échéant, le conseil de gérance a les pouvoirs les plus étendus pour agir pour le compte de la Société en toutes circonstances et pour faire, autoriser et approuver tous actes et toutes opérations relatifs à la Société qui ne sont pas réservés par la loi ou les statuts à l'assemblée générale ou conformément aux dispositions des présents statuts.

La Société sera engagée par la signature individuelle du gérant unique s'il y a un gérant unique et en cas de conseil de gérance par la signature de deux gérants. Dans tous les cas, la Société sera valablement engagée par la signature individuelle de toute personne ou de toutes personnes à qui de tels pouvoirs de signature auront été délégués par le gérant unique (s'il y a un gérant unique) ou par le conseil de gérance ou par deux gérants (y compris par voie de représentation).

Art. 9. Responsabilité des gérants. Le(s) gérant(s) ne sont pas personnellement responsables des dettes de la Société. En tant que représentants de la Société, ils sont responsables de l'exécution de leurs obligations.

Sous réserve des exceptions et limitations énumérées ci-dessous, toute personne qui est, ou qui a été gérant, dirigeant ou fondé de pouvoir de la Société, sera, dans la mesure la plus large permise par la loi, indemnisée par la Société pour toute responsabilité encourue et toutes dépenses raisonnables contractées ou payées par elle en rapport avec toute demande, action, plainte ou procédure dans laquelle elle est impliquée à raison de son mandat présent ou passé de gérant, dirigeant ou fondé de pouvoir et pour les sommes payées ou contractées par elle dans le cadre de leur règlement. Les mots «demande», «action», «plainte» ou «procédure» s'appliqueront à toutes les demandes, actions, plaintes ou procédures (civiles ou criminelles, y compris le cas échéant toute procédure d'appel) actuelles ou prévisibles et les mots «responsabilité» et «dépenses» devront comprendre, sans limitation, les honoraires d'avocats, frais, jugements et montants payés en règlement et autres responsabilités.

Aucune indemnité ne sera versée à tout gérant, dirigeant: (i) En cas de mise en cause de sa responsabilité vis-à-vis de la Société ou de ses associés en raison d'un abus de pouvoir, de mauvaise foi, de négligence grave ou d'imprudence dans l'accomplissement des devoirs découlant de la conduite de sa fonction; (ii) Pour toute affaire dans laquelle il serait finalement condamné pour avoir agi de mauvaise foi et non dans l'intérêt de la Société; ou (iii) Dans le cas d'un compromis ou d'une transaction, à moins que le compromis ou la transaction en question n'ait été approuvé par une juridiction compétente ou par le conseil de gérance.

Le droit à indemnisation prévu par les présentes n'affectera aucun autre droit dont un gérant, dirigeant ou fondé de pouvoir peut bénéficier actuellement ou ultérieurement, il subsistera à l'égard de toute personne ayant cessé d'être gérant, dirigeant ou représentant et bénéficiera aux héritiers, exécuteurs testamentaires et administrateurs de cette personne. Les dispositions du présent article n'affecteront aucun droit à indemnisation dont pourrait bénéficier le personnel de la Société, y compris les gérants, dirigeants ou fondés de pouvoirs en vertu d'un contrat ou autrement en vertu de la loi.

Les dépenses en rapport avec la préparation et la représentation d'une défense à l'encontre de toute demande, action, plainte ou procédure de nature telle que décrite dans le présent article, seront avancées par la Société avant toute décision sur la question de savoir qui supportera ces dépenses, moyennant l'engagement par ou pour le compte du fondé de pouvoir ou du dirigeant de rembourser ce montant s'il est finalement déterminé qu'il n'a pas droit à une indemnisation conformément au présent article.

Art. 10. Droits de vote des associés. Chaque associé peut participer aux décisions collectives. Il a un nombre de voix égal au nombre de parts sociales qu'il possède et peut se faire valablement représenter à toute assemblée des associés par un mandataire spécial.

Art. 11. Assemblées Générales. Les décisions des associés sont prises dans les formes et aux majorités prévues par la loi luxembourgeoise sur les sociétés commerciales, par écrit (dans la mesure où c'est permis par la loi) ou lors d'assemblées. Toute assemblée des associés de la Société régulièrement constituée ou toute résolution circulaire valable (le cas échéant) représente l'entière des associés de la Société.

Les assemblées sont convoquées par une convocation adressée par lettre recommandée aux associés à l'adresse contenue dans le registre des associés tenu par la Société au moins huit (8) jours avant la date de l'assemblée. Si l'entière du capital social de la Société est représentée à une assemblée, l'assemblée peut être tenue sans convocation préalable.

Dans le cas de résolutions circulaires, le texte de ces résolutions doit être envoyé aux associés à leur adresse inscrite dans le registre des associés tenu par la Société ou moins huit (8) jours avant la date effective des résolutions. Les

résolutions prennent effet à partir de l'approbation par la majorité tel que prévu par la loi concernant les décisions collectives (ou sujet à la satisfaction de la majorité, à la date y précisée) . Des résolutions peuvent être passées à l'unanimité à tout moment sans convocation préalable.

A moins que la loi n'en dispose autrement, (i) les décisions de l'assemblée générale seront valablement adoptées si elles sont approuvées par les associés représentant plus de la moitié du capital social. Si cette majorité n'est pas atteinte à la première assemblée ou lors de la première résolution écrite, les associés seront convoqués ou consultés une deuxième fois, par lettre recommandée, et les décisions seront adoptées à la majorité des voix des votants, sans considérer la portion du capital représentée. (ii) Cependant, des décisions concernant des modifications des Statuts seront prises par (x) une majorité des associés (y) représentant au moins trois-quarts du capital social émis et (iii) les décisions concernant le changement de nationalité de la Société doivent être prises par les Associés représentant 100% du capital social émis.

La tenue d'une assemblée annuelle ne sera pas requise si le nombre d'associé n'excède pas vingt-cinq (25) .

Art. 12. Année Sociale. L'année sociale commence le 1^{er} juillet de chaque année et se termine le 30 juin de l'année suivante.

Art. 13. Comptes annuels. Chaque année de l'année sociale, le gérant, ou le cas échéant le conseil de gérance établit les comptes annuels.

Les comptes annuels sont disponibles au siège social de la Société pour tout associé.

Art. 14. Distributions. Sur le bénéfice net, il est prélevé cinq pour cent (5%) pour la constitution d'une réserve légale. Ce prélèvement cesse d'être obligatoire lorsque cette réserve atteint dix pour cent (10%) du capital social émis de la Société.

Les associés peuvent décider de payer des acomptes sur dividendes sur base d'un état comptable préparé par le gérant ou le cas échéant par le conseil de gérance, duquel il ressort que des fonds suffisants sont disponibles pour distribution, étant entendu que les fonds à distribuer ne peuvent pas excéder le montant des bénéfices réalisés depuis la fin du dernier exercice comptable augmenté des bénéfices reportés et des réserves distribuables mais diminué des pertes reportées et des sommes à allouer à une réserve constituée en vertu de la loi.

Le solde peut être distribué aux associés par décision de l'assemblée générale des associés.

Le compte de prime d'émission peut être distribué aux associés par une décision de l'assemblée générale des associés. L'assemblée générale des associés peut décider d'allouer tout montant du compte prime d'émission à la réserve légale.

Art. 15. Dissolution. Au cas où la Société est dissoute, la liquidation sera faite par un ou plusieurs liquidateurs, associés ou non, nommés par l'assemblée générale des associés qui fixera leurs pouvoirs et leurs rémunérations.

Art. 16. Associé Unique. Lorsque, et aussi longtemps qu'un associé réunit toutes les parts sociales de la Société entre ses seules mains, la Société est une société unipersonnelle au sens de l'article 179 (2) de la loi du 10 août 1915 sur les sociétés commerciales; dans ce cas, les articles 200-1 et 200-2, entre autres, de la même loi sont applicables.

Art. 17. Loi Applicable. Pour tout ce qui n'est pas réglé par les présents statuts, les associés se réfèrent aux dispositions légales en vigueur.»

(k) La comparante, qui requiert le notaire d'acter ce qui précède, agit en vertu d'un mandat qui lui est conféré par la Résolution ci-dessus de l'actionnaire unique de la Société adoptée le 13 septembre 2010.

(l) L'associé unique est: L. Perlman S.E.C.S., une société en commandite simple, établie et ayant son siège social à 4, boulevard de la Foire, L-1528 Luxembourg inscrite au Registre de Commerce et des Sociétés à Luxembourg sous le numéro B153680.

Dépenses

Les dépenses, coûts, rémunérations ou charges sous quelque forme que ce soit qui incomberont à la Société sont estimés à approximativement € 3.200,-.

En foi de quoi, Nous, notaire soussigné y avons apposé notre signature et notre sceau à Luxembourg-Ville date qu'en tête des présentes.

Le notaire soussigné qui comprend et parle l'anglais constate par la présente qu'à la demande du comparant, le présent acte est rédigé en anglais suivi d'une version française; qu'à la demande du même comparant et en cas de divergences entre le texte anglais et le texte français, la version anglaise fera foi.

Dont acte, fait et passé à Luxembourg.

Et après lecture faite et interprétation donnée au comparant, il a signé avec Nous, notaire, le présent acte.

Signé: M. Potgieter, Moutrier Blanche

Enregistré à Esch/Alzette Actes Civils, le 14 septembre 2010. Relation: EAC/2010/10936. Reçu soixante-quinze euros (75,- €).

Le Receveur (signé): A.Santioni.

Pour expédition conforme, délivrée aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Esch-sur-Alzette, le 15 septembre 2010.

Référence de publication: 2010123534/501.

(100140469) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 15 septembre 2010.

**Gardenia Holding S.A. SPF, Société Anonyme - Société de Gestion de Patrimoine Familial,
(anc. Gardenia Holding S.A.).**

Siège social: L-1114 Luxembourg, 3, rue Nicolas Adames.

R.C.S. Luxembourg B 14.854.

L'an deux mil dix, le trois septembre.

Pardevant Nous, Maître Martine SCHAEFFER, notaire de résidence à Luxembourg.

S'est réunie l'assemblée générale extraordinaire de la société anonyme holding établie à Luxembourg sous la dénomination de "GARDENIA HOLDING S.A.", R.C.S. Numéro B 14854, avec siège social à Luxembourg, constituée suivant acte reçu par Maître Marc ELTER, notaire alors de résidence à Junglinster, en date du 17 mars 1977, publié Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations, numéro 188 du 28 juillet 1983. Les statuts ont été modifiés la dernière fois suivant acte reçu par Maître Francis KESSELER, notaire alors de résidence à Esch-sur-Alzette, en date du 16 février 1993, publié Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations, numéro 225 du 17 mai 1993.

La séance est ouverte sous la présidence de Monsieur Pierre SCHILL, avec adresse professionnelle à L-1528 Luxembourg, 18a, boulevard de la Foire.

Monsieur le Président désigne comme secrétaire Monsieur Erwin VANDE CRUYS, employé privé, avec adresse professionnelle à L-1750 Luxembourg, 74, Avenue Victor Hugo.

L'assemblée élit comme scrutateur Monsieur Raymond THILL, maître en droit, avec adresse professionnelle à L-1750 Luxembourg, 74, Avenue Victor Hugo.

Monsieur le Président expose ensuite:

I.- Qu'il résulte d'une liste de présence dressée et certifiée par les membres du bureau que dix mille (10.000) actions sans indication de valeur nominale représentant cent pourcent (100%) du capital social de sept cent quarante-quatre mille euros (Eur 744.000.-), sont dûment représentées à la présente assemblée qui en conséquence est régulièrement constituée et peut délibérer ainsi que décider valablement sur les points figurant à l'ordre du jour ci-après reproduit.

Ladite liste de présence signé «ne varietur», portant les signatures des actionnaires tous représentés, restera annexée au présent procès-verbal ensemble avec le procès verbal de l'assemblée générale des actionnaires ci-avant mentionnée, pour être soumise en même temps aux formalités de l'enregistrement.

II.- Que l'ordre du jour de la présente assemblée est le suivant:

1) Changement de la dénomination de la société de "GARDENIA HOLDING S.A." en "GARDENIA HOLDING S.A. SPF" et modification subséquente de l'article 1, alinéa 1^{er} des statuts de la société.

2) Transformation d'une société anonyme holding en société anonyme de gestion de patrimoine familial (Spf) de sorte que l'objet social de la société aura désormais la teneur suivante:

«La Société a pour objet l'acquisition, la détention, la gestion et la réalisation de tous actifs financiers au sens large, mais dans les limites de la loi du 11 mai 2007 relative à la création d'une société de gestion de patrimoine familial.

La Société peut également, en se conformant aux dispositions de la même loi, prendre des participations sous quelque forme que ce soit, dans toutes sociétés et entités commerciales, industrielles, financières ou autres, luxembourgeoises ou étrangères, et acquérir tous titres et droits par voie de participation, d'apport, de souscription, de prise ferme, d'option, d'achat, d'échange, de négociation ou de toute autre manière.

Elle peut encore accorder des avances et émettre des garanties, notamment au profit des sociétés et entités dans lesquelles elle participe, des concours, assistances financières, prêts, avances ou garanties, comme elle peut emprunter même par émission d'obligations ou s'endetter autrement pour financer son activité sociale, comme elle peut exercer toute activité et toutes opérations généralement quelconques se rattachant directement ou indirectement à son objet, autorisées par et rentrant dans les limites tracées par la loi du 11 mai 2007 relative à la création d'une société de gestion de patrimoine familial.» et modification subséquente des articles 2 et 13 des statuts de la société .

3) Divers.

L'assemblée, après avoir approuvé l'exposé de Monsieur le Président et, après s'être reconnue régulièrement constituée, aborde l'ordre du jour et prend, après délibération, à l'unanimité des voix les résolutions suivantes:

Première résolution

L'assemblée Générale décide de changer la dénomination de la société de «GARDENIA HOLDING S.A.» en «GARDENIA HOLDING S.A. SPF», de sorte que l'article 1^{er} alinéa premier aura désormais la teneur suivante:

« **Art. 1^{er}. Alinéa 1^{er}.** Il est formé une société anonyme de gestion de patrimoine familial luxembourgeoise sous la dénomination de «GARDENIA HOLDING S.A. SPF».

Deuxième résolution

L'assemblée Générale décide de procéder à la transformation de la société de son statut actuel de holding 1929 en société anonyme de gestion de patrimoine familial (Spf), de sorte que les articles 2 et 11 des statuts de la société auront désormais la teneur suivante:

« **Art. 2.** La Société a pour objet l'acquisition, la détention, la gestion et la réalisation de tous actifs financiers au sens large, mais dans les limites de la loi du 11 mai 2007 relative à la création d'une société de gestion de patrimoine familial.

La Société peut également, en se conformant aux dispositions de la même loi, prendre des participations sous quelque forme que ce soit, dans toutes sociétés et entités commerciales, industrielles, financières ou autres, luxembourgeoises ou étrangères, et acquérir tous titres et droits par voie de participation, d'apport, de souscription, de prise ferme, d'option, d'achat, d'échange, de négociation ou de toute autre manière.

Elle peut encore accorder des avances et émettre des garanties, notamment au profit des sociétés et entités dans lesquelles elle participe, des concours, assistances financières, prêts, avances ou garanties, comme elle peut emprunter même par émission d'obligations ou s'endetter autrement pour financer son activité sociale, comme elle peut exercer toute activité et toutes opérations généralement quelconques se rattachant directement ou indirectement à son objet, autorisées par et rentrant dans les limites tracées par la loi du 11 mai 2007 relative à la création d'une société de gestion de patrimoine familial.

Art. 11. Pour toutes les matières qui ne sont pas régies par les présents statuts, les parties se réfèrent aux dispositions de la loi du dix août mil neuf cent quinze concernant les sociétés commerciales, aux lois modificatives et de la loi du 11 mai 2007 relative à la création d'une société de gestion de patrimoine familial.»

Plus rien ne figurant à l'ordre du jour et personne ne demandant la parole, la séance est levée.

Estimation des frais

Le montant des frais, dépenses, rémunérations ou charges, sous quelque forme que ce soit qui incombent à la Société ou qui sont mis à sa charge à raison des présentes, s'élève à environ mille cinq cents euros (€ 1.500.-).

DONT ACTE, fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite et interprétation donnée à la comparante, celle-ci, par son mandataire, a signé avec Nous notaire la présente minute.

Signé: P. Schill, E. Vande Cruys, R. Thill et M. Schaeffer.

Enregistré à Luxembourg A.C., le 7 septembre 2010. LAC/2010/39041. Reçu soixante-quinze euros (75.-€).

Le Receveur (signé): Francis Sandt.

POUR COPIE CONFORME, délivrée à la demande de la prédite société, sur papier libre, aux fins de publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 16 septembre 2010.

Référence de publication: 2010124743/87.

(100141524) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 17 septembre 2010.

Comed, Société Anonyme.

Siège social: L-1470 Luxembourg, 13, route d'Esch.

R.C.S. Luxembourg B 15.689.

Extrait de l'Assemblée générale ordinaire tenue au siège social à L-1470 Luxembourg, 13, route d'Esch le 11 mai 2010 à 16.00 heures

Résolutions

5^{ème} résolution:

L'Assemblée générale nomme à la fonction d'Administrateur de la société anonyme Comed et pour une période de deux ans Monsieur Francis Wagner, né le 13 mai 1960 à Esch-sur-Alzette et domicilié à L-4040 Esch-sur-Alzette, 29, rue Xavier Brasseur.

Cette résolution est prise à l'unanimité.

6^{ème} résolution:

L'Assemblée générale renomme aux fonctions de Commissaire aux comptes et pour une période de un an PricewaterhouseCoopers S.à.r.l., ayant son siège social à L-1014 Luxembourg, 400, route d'Esch et inscrite au Registre de commerce et des sociétés de Luxembourg sous le n° B 65 477.

Cette résolution est prise à l'unanimité.

Résolution extraite et conforme au Procès verbal de l'Assemblée générale

Esch-sur-Alzette, le 11 août 2010.

Alvin Sold

Administrateur

Référence de publication: 2010124949/24.

(100141413) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 16 septembre 2010.

Aurora Private Equity Management Company S.A., Société Anonyme (en liquidation).

Siège social: L-1331 Luxembourg, 31, boulevard Grande-Duchesse Charlotte.

R.C.S. Luxembourg B 83.988.

—
Décision de l'actionnaire unique du 15 septembre 2010.

Résolution:

Suite à la démission de Amadeus Solutions S.A. de son mandat de liquidateur, l'actionnaire unique nommé liquidateur Monsieur Carlo Paris, consultant, résidant à via dei Pellegrini, 14, Milan, Italie.

Pour extrait conforme.

Référence de publication: 2010124009/12.

(100141426) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 16 septembre 2010.

Axcan LuxCo 2 S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 2.290.000,00.

Siège social: L-1882 Luxembourg, 5, rue Guillaume Kroll.

R.C.S. Luxembourg B 136.361.

—
Par résolutions prises en date du 13 août 2010, l'associé unique a pris les décisions suivantes:

1. Acceptation de la démission de David Mims, avec adresse professionnelle au 22, Inverness Center Parkway, 35242 Birmingham, Alabama, Etats-Unis, de son mandat de gérant de classe A, avec effet au 14 août 2010.

2. Nomination de Richard Devleeschouwer, avec adresse au 100, Sommerset Corp. Boulevard, 08807 Bridgewater, New Jersey, Etats-Unis, au mandat de gérant de classe A, avec effet au 14 août 2010 et pour une durée indéterminée.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 6 septembre 2010.

Référence de publication: 2010124011/15.

(100141378) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 16 septembre 2010.

AIA Luxembourg S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 12.500,00.

Siège social: L-8365 Hagen, 48A, rue Principale.

R.C.S. Luxembourg B 149.648.

—
Statuts coordonnés déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 15 septembre 2010.

Référence de publication: 2010124018/11.

(100141414) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 16 septembre 2010.

Almon Finance S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1653 Luxembourg, 2, avenue Charles de Gaulle.

R.C.S. Luxembourg B 138.439.

—
Les comptes annuels au 31 décembre 2009 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 9 septembre 2010.

Référence de publication: 2010124020/10.

(100141408) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 16 septembre 2010.

Boaz S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1371 Luxembourg, 7, Val Sainte Croix.

R.C.S. Luxembourg B 62.228.

—
Extrait du procès-verbal de l'assemblée des associés tenue au siège social de la société le 12 août 2010 à 11 heures

L'Assemblée ratifie la démission de Mr. Kamarowsky, avec adresse professionnelle au 7, Val Sainte-Croix, L-1371 Luxembourg, de son mandat d'Administrateur.

L'assemblée ratifie la cooptation avec effet au 15 octobre 2009 de Madame Carine Agostini, née le 27.04.1977 à Villerupt (France), avec adresse professionnelle au 7, val Sainte-Croix, L-1371 Luxembourg en tant que nouvel administrateur. Le nouvel Administrateur terminera le mandat de son prédécesseur, à savoir jusqu'à l'assemblée générale statutaire qui se tiendra en 2013.

Luxembourg, le 16 septembre 2010.

Pour extrait conforme

Signatures

L'agent domiciliataire

Référence de publication: 2010124047/18.

(100141443) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 16 septembre 2010.

Global Investment Company S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1653 Luxembourg, 2, avenue Charles de Gaulle.

R.C.S. Luxembourg B 155.433.

—
STATUTS

L'an deux mille dix, le treize septembre.

Par-devant Maître Carlo WERSANDT, notaire de résidence à Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg.

A comparu:

Monsieur Thomas Henry HULING, gestionnaire de sociétés, né le 8 octobre 1963 à Rhode Island, USA, demeurant professionnellement à Am Irkales 7, 9490 Vaduz, Liechtenstein.

Lequel comparant, ès-qualités qu'il agit, a prié le notaire instrumentant d'arrêter ainsi qu'il suit les statuts d'une société anonyme à constituer.

Dénomination - Siège - Durée - Objet - Capital

Art. 1^{er}. Ces statuts régissent une société anonyme luxembourgeoise dénommée «GLOBAL INVESTMENT COMPANY S.A.», la «Société».

Art. 2. Le siège de la Société est établi à Luxembourg-Ville.

Par simple décision du conseil d'administration ou de l'administrateur unique, la Société pourra établir des filiales, succursales, agences ou sièges administratifs aussi bien dans le Grand-Duché de Luxembourg qu'à l'étranger.

Sans préjudice des règles du droit commun en matière de résiliation contractuelle, au cas où le siège de la Société est établi par contrat avec des tiers, le siège de la société pourra être transféré sur simple décision du conseil d'administration ou de l'administrateur unique à tout autre endroit de la commune du siège. Le siège social pourra être transféré dans toute autre localité du Grand-Duché par décision de l'actionnaire unique ou en cas de pluralité d'actionnaires, de l'assemblée générale des actionnaires.

Art. 3. La Société est constituée pour une durée illimitée.

Art. 4. La Société a pour objet de gérer le fonds de titrisation «Global Invest Fund» au sens de la loi du 22 mars 2004.

La Société pourra également à titre accessoire, détenir et investir les liquidités issues de la gestion du fonds précité.

Art. 5. Le capital souscrit de la Société est fixé à EUR 31.000 (trente et un mille euros) représenté par 1.000 (mille) actions sans désignation de valeur nominale.

Les actions sont nominatives ou au porteur au choix de l'actionnaire.

La Société peut, dans la mesure et aux conditions prescrites par la loi, racheter ses propres actions.

Le capital souscrit de la Société peut être augmenté ou réduit par décision de l'assemblée générale des actionnaires statuant comme en matière de modification des statuts.

Administration - Surveillance

Art. 6. En cas de pluralité d'actionnaires, la Société doit être administrée par un conseil d'administration composé de trois membres au moins, actionnaires ou non.

Si la Société est établie par un actionnaire unique ou si à l'occasion d'une assemblée générale des actionnaires, il est constaté que la Société a seulement un actionnaire restant, la composition du conseil d'administration peut être limitée à un (1) membre jusqu'à l'assemblée générale ordinaire suivant la constatation de l'existence de plus d'un actionnaire.

Les administrateurs ou l'administrateur unique sont élus par l'assemblée générale des actionnaires pour un terme qui ne peut excéder six ans et toujours révocables par elle.

En cas de vacance d'une place d'administrateur nommé par l'assemblée générale, les administrateurs restants ainsi nommés ont le droit d'y pourvoir provisoirement. Dans ce cas, l'assemblée générale, lors de la première réunion, procède à l'élection définitive.

Art. 7. Le conseil d'administration élit parmi ses membres un président. En cas d'empêchement du président, l'administrateur désigné à cet effet par les administrateurs présents, le remplace.

Le conseil d'administration se réunit sur la convocation du président ou sur la demande de deux administrateurs.

Le conseil d'administration ne peut valablement délibérer et statuer que si la majorité de ses membres est présente ou représentée, le mandat entre administrateurs étant admis sans qu'un administrateur ne puisse représenter plus d'un de ses collègues.

Les administrateurs peuvent émettre leur vote sur les questions à l'ordre du jour par lettre, fax, conférence vidéo ou téléphonique dans les formes prévues par la loi.

Une décision prise par écrit, approuvée et signée par tous les administrateurs, produira effet au même titre qu'une décision prise à une réunion du conseil d'administration.

Art. 8. Toute décision du conseil est prise à la majorité absolue des membres présents ou représentés. En cas de partage, la voix de celui qui préside la réunion du conseil est prépondérante.

Art. 9. Les procès-verbaux des séances du conseil d'administration sont signés par les membres présents aux séances. Les copies ou extraits seront certifiés conformes par un administrateur ou par un mandataire.

Art. 10. Le conseil d'administration ou l'administrateur unique est investi des pouvoirs les plus étendus pour faire tous les actes d'administration et de disposition qui rentrent dans l'objet social. Il a dans sa compétence tous les actes qui ne sont pas réservés expressément par la loi et les statuts à l'assemblée générale.

Art. 11. Le conseil d'administration ou l'administrateur unique pourra déléguer tout ou partie de ses pouvoirs de gestion journalière à des administrateurs ou à des tierces personnes qui ne doivent pas nécessairement être actionnaires.

Art. 12. Vis-à-vis des tiers, la Société est engagée en toutes circonstances, en cas d'administrateur unique, par la signature individuelle de l'administrateur unique, ou en cas de pluralité d'administrateurs, par la signature conjointe de deux administrateurs ou par la signature individuelle d'un délégué du conseil dans les limites de ses pouvoirs.

Art. 13. La Société est surveillée par un ou plusieurs commissaires, actionnaires ou non, nommés par l'assemblée générale qui fixe leur nombre et leur rémunération, et toujours révocables.

La durée du mandat de commissaire est fixée par l'assemblée générale. Elle ne pourra cependant dépasser six années.

Assemblée générale

Art. 14. S'il y a seulement un actionnaire, l'actionnaire unique assure tous les pouvoirs conférés à l'assemblée générale des actionnaires et prend les décisions par écrit.

En cas de pluralité d'actionnaires, l'assemblée générale des actionnaires représente tous les actionnaires de la Société. Elle a les pouvoirs les plus étendus pour décider des affaires sociales.

Les convocations se font dans les formes et délais prévus par la loi.

Art. 15. L'assemblée générale annuelle se réunit dans la commune du siège social, à l'endroit indiqué dans la convocation, le troisième mercredi du mois de mai à 14 heures.

Si la date de l'assemblée tombe sur un jour férié, elle se réunit le premier jour ouvrable qui suit.

Art. 16. Une assemblée générale extraordinaire peut être convoquée par le conseil d'administration ou par l'administrateur unique ou par le commissaire. Elle doit être convoquée sur la demande écrite d'actionnaires représentant 10% du capital social.

Art. 17. Chaque action donne droit à une voix.

La Société ne reconnaît qu'un propriétaire par action. Si une action de la Société est détenue par plusieurs propriétaires en propriété indivise, la Société aura le droit de suspendre l'exercice de tous les droits y attachés jusqu'à ce qu'une seule personne ait été désignée comme étant à son égard propriétaire.

Année sociale - Répartition des bénéfices

Art. 18. L'année sociale commence le premier janvier et finit le trente et un décembre de chaque année.

Le conseil d'administration ou l'administrateur unique établit les comptes annuels tels que prévus par la loi.

Il remet ces pièces avec un rapport sur les opérations de la Société un mois au moins avant l'assemblée générale ordinaire au(x) commissaire(s).

Art. 19. Sur le bénéfice net de l'exercice, il est prélevé 5% au moins pour la formation du fonds de réserve légale; ce prélèvement cesse d'être obligatoire lorsque la réserve aura atteint 10% du capital social.

Le solde est à la disposition de l'assemblée générale.

Le conseil d'administration ou l'administrateur unique pourra verser des acomptes sur dividendes sous l'observation des règles y relatives.

L'assemblée générale peut décider que les bénéfices et réserves distribuables seront affectés à l'amortissement du capital sans que le capital exprimé soit réduit.

Dissolution - Liquidation

Art. 20. La Société peut être dissoute par décision de l'assemblée générale, statuant suivant les modalités prévues pour les modifications des statuts.

Lors de la dissolution de la Société, la liquidation s'effectuera par les soins d'un ou de plusieurs liquidateurs, personnes physiques ou morales, nommés par l'assemblée générale qui détermine leurs pouvoirs et leur rémunération.

Disposition générale

Art. 21. La loi du 10 août 1915 sur les sociétés commerciales et ses modifications ultérieures trouveront leur application partout où il n'y a pas été dérogé par les présents statuts.

Dispositions transitoires

Le premier exercice social commence le jour de la constitution de la Société et se termine le trente et un décembre 2010.

La première assemblée générale annuelle se tiendra en 2011.

Le premier administrateur et le premier commissaire sont élus par l'assemblée générale extraordinaire des actionnaires suivant immédiatement la constitution de la Société.

Souscription et Paiement

Les 1.000 (mille) actions ont été souscrites par l'actionnaire unique, Monsieur Thomas Henry HULING, prénommé.

Toutes les actions ont été intégralement libérées par des versements en espèces, de sorte que la somme de EUR 31.000 (trente et un mille euros) se trouve dès à présent à la libre disposition de la Société, preuve en ayant été donnée au notaire instrumentant.

Constatation

Le notaire instrumentant a constaté que les conditions exigées par l'article 26 de la loi du 10 août 1915 sur les sociétés commerciales et ses modifications ultérieures ont été accomplies.

Frais

Les parties ont évalué les frais incombant à la Société du chef de sa constitution à environ mille euros.

Résolutions de l'actionnaire unique

L'actionnaire unique prénommé, représenté comme dit ci-avant, représentant l'intégralité du capital social, a pris les résolutions suivantes:

Première résolution

Le nombre d'administrateurs est fixé à un.

Est appelé aux fonctions d'administrateur unique, son mandat expirant à l'assemblée générale statuant sur les comptes arrêtés au 31 décembre 2015:

Monsieur Paul STIÉVENART, dirigeant de sociétés, né le 14 juin 1974 à Frameries, Belgique, demeurant à L-7240 Béréldange, 71, route de Luxembourg.

Deuxième résolution

Est appelé aux fonctions de commissaire aux comptes, son mandat expirant à l'assemblée générale statuant sur les comptes du premier exercice social: AUDIEX S.A., ayant son siège au 57, avenue de la Faïencerie, L-1510 Luxembourg, R.C.S. Luxembourg B 65469.

Troisième résolution

Le siège social de la Société est fixé au 2, avenue Charles de Gaulle, L-1653 Luxembourg.

DONT ACTE, fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite et interprétation donnée au comparant, celui-ci a signé avec le notaire le présent acte.

Signé: T. H. HULING, C. WERSANDT.

Enregistré à Luxembourg A.C., le 14 septembre 2010. LAC/2010/39953. Reçu soixante-quinze euros 75,00 €.

Le Receveur (signé): Francis SANDT.

POUR EXPEDITION CONFORME, délivrée.

Luxembourg, le 15 septembre 2010.

Référence de publication: 2010123589/145.

(100140718) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 15 septembre 2010.

Lama's Temple S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-2721 Luxembourg, 5, rue Alphonse Weicker.

R.C.S. Luxembourg B 144.804.

Il résulte des résolutions prises par l'assemblée générale ordinaire des associés de la Société tenue en date du 5 juin 2010:

1. que Madame ZHANG Chunju a été agréée en tant que nouvel associé détenant 20 % des parts de la Société avec effet au 5 juin 2010 et;

2. que Madame ZHANG Chunju, commerçante, de nationalité luxembourgeoise, née le 17 août 1962 à Qingtian, Zhejiang, République populaire de Chine, demeurant au 168, route d'Esch, L-4451, Belvaux, a été nommé gérant de la Société avec effet avec effet au 5 juin 2010 pour une durée illimitée.

Suite à cette cession, les parts sociales de la Société seront réparties comme suit:

Associés	Parts détenues	Pourcen- tage
M. WANG Yue	40	40%
M. XIANG Jiansheng	40	40%
Mme ZHANG Chunju	20	20%
Total	100	100%

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 15 septembre 2010.

Shaohui Zhang

Mandataire

Référence de publication: 2010124191/26.

(100141453) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 16 septembre 2010.

Eleusis, Société d'Investissement à Capital Variable.

Siège social: L-2449 Luxembourg, 14, boulevard Royal.

R.C.S. Luxembourg B 151.217.

Extrait des délibérations de l'Assemblée Générale Ordinaire du 15 septembre 2010

L'Assemblée Générale a reconduit, à l'unanimité, le mandat des Administrateurs et du Réviseur d'Entreprises agréé pour un nouveau terme d'un an.

L'Assemblée a par ailleurs nommé Administrateur Monsieur Franck PROVOST pour un mandat d'un an et ce, sous réserve de l'accord de la Commission de Surveillance du Secteur Financier.

Composition du Conseil d'Administration

- François HOTTINGUER, Président (résidant professionnellement à CH-8032 ZÜRICH, 21, Hottingerstrasse)
- Christian CADE (résidant professionnellement à CH-1205 GENEVE, 26, rue de Candolle)
- Antoine CALVISI (résidant professionnellement à L-2449 LUXEMBOURG, 14, boulevard Royal)
- Emmanuel HOTTINGUER (résidant professionnellement à CH-8032 ZÜRICH, 21, Hottingerstrasse)
- Jean-Conrad HOTTINGUER (résidant professionnellement à CH-8032 ZÜRICH, 21, Hottingerstrasse)
- Jean-Philippe HOTTINGUER (résidant professionnellement à CH-8032 ZÜRICH, 21, Hottingerstrasse)

- Franck PROVOST (résidant professionnellement à L-2340 LUXEMBOURG, 25, rue Philippe II)
- Eric SAUZEDDE (résidant professionnellement à F-75009 PARIS, 63, rue de la Victoire)

Réviseur d'Entreprises

BDO Audit S.A. (ayant son siège social L-2013 Luxembourg, 2, avenue Charles de Gaulle)

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 16 septembre 2010.

Marie-Cécile MAHY-DUBOURG

Fondé de Pouvoir

Référence de publication: 2010124711/27.

(100141693) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 17 septembre 2010.

ColTour S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-2132 Luxembourg, 2-4, avenue Marie-Thérèse.

R.C.S. Luxembourg B 125.850.

Les comptes annuels au 31 décembre 2009 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

Référence de publication: 2010124060/10.

(100141432) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 16 septembre 2010.

Canel S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1653 Luxembourg, 2, avenue Charles de Gaulle.

R.C.S. Luxembourg B 95.893.

Les comptes annuels au 31 décembre 2009 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

Référence de publication: 2010124066/10.

(100141420) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 16 septembre 2010.

Global Real Estate Lux Co S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-8070 Bertrange, 10B, rue des Mérovingiens.

R.C.S. Luxembourg B 144.414.

DISSOLUTION

In the year two thousand and ten, on the twenty-fifth of August.

Before Us Me Jean SECKLER, notary residing at Junglinster, (Grand-Duchy of Luxembourg), undersigned.

APPEARED:

AIG Global Real Estate Investment Corp., a company organized and incorporated under the laws of the State of Delaware, with registered seat at 277 Park Avenue New York, New York 10172, USA,

here represented by Ms. Marion GÉNIAUX, employee, residing professionally in Bertrange, by virtue of a proxy given under private seal, such proxy having been signed "ne varietur" by the proxy-holder and the notary, will remain attached to the present deed in order to be recorded with it.

This appearing party, acting as said before, declares and requests the notary to act:

1) That the private limited liability company ("société à responsabilité limitée") Global Real Estate Lux Co S.à r.l., (hereinafter referred to as the "Company"), with registered office at L-8070 Bertrange, 10B, rue des Mérovingiens, inscribed in the Trade and Companies' Register of Luxembourg, section B, under the number 144414, has been incorporated pursuant to a deed of Maître Marc LECUIT, notary residing in Mersch, on the 15th of January 2009, published in the Mémorial C number 386 of the 20th of February 2009.

2) That the subscribed capital of the Company is fixed at twelve thousand five hundred euros (EUR 12,500.-) represented by five hundred (500) shares in registered form with a par value of twenty-five euros (EUR 25.-) each, fully paid-in.

3) That the appearing party, represented as said before, is the holder of all the shares of the Company.

4) That the appearing party, represented as said before, has decided to dissolve and to liquidate the Company, which has discontinued all activities.

5) That the appearing party, represented as said before, appoints himself as liquidator of the Company, and in its capacity as liquidator of the Company has full powers to sign, execute and deliver any acts and any documents, to make any declaration and to do anything necessary or useful so to bring into effect the purposes of this deed.

6) That the appearing party, represented as said before, in his capacity as liquidator of the Company declares that he irrevocably undertakes to settle any presently known and unknown unpaid liabilities of the dissolved Company.

7) That the appearing party, represented as said before, declares that he takes over all the assets of the Company, and that he will assume any existing debt of the company pursuant to point 6).

8) That the liquidation of the Company is to be construed as definitely terminated and liquidated.

9) That full and entire discharge is granted to the managers for the performance of their assignment.

10) That the shareholder's register of the Company has been cancelled.

11) That the corporate documents of the dissolved company shall be kept for the duration of five years at least at the former registered office in L-8070 Bertrange, 10B, rue des Mérovingiens.

Costs

The amount, approximately at least, of costs, expenses, salaries or charges, in whatever form it may be, incurred or charged to the Company as a result of the present deed, is approximately eight hundred and fifty Euros.

Statement

The undersigned notary who understands and speaks English, states herewith that on request of the above appearing party, the present deed is worded in English, followed by a French version; on request of the same appearing person and in case of divergences between the English and the French text, the English version will be prevailing.

Whereof, the present notarial deed was drawn up at Junglinster.

On the day named at the beginning of this document.

The document having been read to the proxy-holder, known to the notary by its surname, Christian name, civil status and residence, he signed together with us, the notary, the present original deed.

Suit la version en langue française du texte qui précède:

L'an deux mille dix, le vingt-cinq août.

Pardevant Maître Jean SECKLER, notaire de résidence à Junglinster (Grand-Duché de Luxembourg), soussigné.

A COMPARU:

AIG Global Real Estate Investment Corp, une société de droit de l'Etat du Delaware, ayant son siège social à 277 Park Avenue New York, New York 10172, Etats-Unis d'Amérique ici représentée par Mademoiselle Marion GÉNIAUX, employée, demeurant professionnellement à Bertrange, en vertu d'une procuration sous seing privé lui délivrée, laquelle procuration, après avoir été signée "ne varietur" par la mandataire et le notaire, restera annexée au présent acte avec lequel elle sera enregistrée.

Lequel comparant, ès-qualités qu'il agit, déclare et requiert le notaire instrumentaire d'acter:

1) Que la société à responsabilité limitée Global Real Estate Lux Co S.à r.l., (ci-après nommée la "Société"), ayant son siège social à L-8070 Bertrange, 10B, rue des Mérovingiens, inscrite au Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg, section B, sous le numéro 144414, a été constituée suivant acte reçu par Maître Marc LECUIT, notaire de résidence à Mersch, en date du 15 janvier 2009, publié au Mémorial C numéro 386 du 20 février 2009.

2) Que le capital souscrit de la Société est fixé à douze mille cinq cents euros (EUR 12.500,-), représenté par cinq cents (500) parts sociales sous forme nominative d'une valeur nominale de vingt-cinq euros (EUR 25,-) chacune, entièrement libérées.

3) Que le comparant, représenté comme dit ci-avant, est l'associé unique de la Société.

4) Que le comparant, représenté comme dit ci-avant, a décidé de dissoudre et de liquider la Société, qui a interrompu ses activités.

5) Que le comparant, représenté comme dit ci-avant, se désigne comme liquidateur de la Société et aura pleins pouvoirs d'établir, de signer, d'exécuter et de délivrer tous actes et documents, de faire toute déclaration et de faire tout ce qui est nécessaire ou utile pour mettre en exécution les dispositions du présent acte.

6) Que le comparant, représenté comme dit ci-avant, déclare de manière irrévocable reprendre tout le passif présent et futur de la Société dissoute.

7) Que le comparant, représenté comme dit ci-avant, déclare qu'elle reprend tout l'actif de la Société et qu'elle s'engagera à régler tout le passif de la Société indiqué à la section 6.

8) Que la liquidation de la Société est à considérer comme définitivement close.

9) Que décharge pleine et entière est donnée aux gérants pour l'exécution de leur mandat.

10) Que la registre des actionnaires de la Société a été annulé.

11) Que les livres et documents de la société dissoute seront conservés pendant cinq ans au moins à l'ancien siège social à L-8070 Bertrange, 10B, rue des Mérovingiens.

Frais

Le montant des frais, dépenses, rémunérations ou charges, sous quelque forme que ce soit, qui incombent à la société, ou qui sont mis à sa charge à raison des présentes, s'élève approximativement à la somme de huit cent cinquante euros.

Constatation

Le notaire soussigné qui comprend et parle l'anglais, constate par les présentes qu'à la requête de la personne comparante le présent acte est rédigé en anglais suivi d'une version française; à la requête de cette même personne et en cas de divergences entre le texte anglais et français, la version anglaise fera foi.

Dont acte, fait et passé à Junglinster, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite et interprétation donnée à la mandataire, connue du notaire par nom, prénom usuel, état et demeure, elle a signé avec Nous notaire le présent acte.

Signé: Marion GÉNIAUX; Jean SECKLER.

Enregistré à Grevenmacher, le 06 septembre 2010. Relation GRE/2010/2963. Reçu soixante-quinze euros 75,00 €.

Le Receveur (signé): G. SCHLINK.

POUR COPIE CONFORME.

Junglinster, le 16 septembre 2010.

Référence de publication: 2010124742/98.

(100141505) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 17 septembre 2010.

Cemex Capital Investments S.à r.l., Société à responsabilité limitée (en liquidation).

Siège social: L-2763 Luxembourg, 43-49, rue Sainte Zithe.

R.C.S. Luxembourg B 96.895.

Les comptes annuels au 31.12.2009 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Référence de publication: 2010124084/9.

(100141415) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 16 septembre 2010.

Boaz S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1371 Luxembourg, 7, Val Sainte Croix.

R.C.S. Luxembourg B 62.228.

Les comptes annuels au 31 décembre 2009 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

Référence de publication: 2010124048/10.

(100141444) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 16 septembre 2010.

Suddenly S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-4249 Esch-sur-Alzette, 4, rue de Montpellier.

R.C.S. Luxembourg B 155.449.

STATUTS

L'an deux mille dix, le trois septembre.

Par devant Maître Aloyse BIEL, notaire de résidence à Esch-sur- Alzette.

A COMPARU:

Monsieur Jean-François PHILLIPET-ORBAN, informaticien, demeurant à B-6790 Aubange, 43 rue Van Brabant.

Lequel comparant a requis le notaire instrumentaire de documenter comme suit les statuts d'une société à responsabilité limitée unipersonnelle qu'il constitue par les présentes.

Art. 1^{er}. Il est formé par les présentes une société à responsabilité limitée unipersonnelle qui sera régie par les lois y relatives ainsi que par les présents statuts.

A tout moment, l'associé peut s'adjoindre un ou plusieurs coassociés et, de même, les futurs associés peuvent prendre les mesures appropriées tendant à rétablir le caractère unipersonnel de la société.

Art. 2.- La société a pour objet:

- L'achat, la vente, l'installation et le conseil en matière informatique et de télécommunication.
- Le développement d'applications sur mesure et de sites internet.
- La recherche et le développement en toutes ces matières, la consultance et la prospection commerciale dans ces différents domaines.
- L'achat et la vente des articles de la branche.

Elle peut s'intéresser par voie d'apport, de souscription, de fusion ou de toute autre manières dans toutes affaires, entreprises, ou sociétés ayant un objet identique, analogue ou connexe au sien ou qui sont de nature à favoriser le développement de son entreprise, à lui procurer des matières premières ou à faciliter l'écoulement de ses produits.

Art. 3. La société est constituée pour une durée indéterminée.

Art. 4. La société prend la dénomination de "SUDDENLY S.à r.l."

Art. 5. Le siège social est établi à Esch-sur-Alzette.

Il pourra être transféré en toute autre localité du Grand-Duché de Luxembourg en vertu d'une décision de l'associé unique.

Art. 6. Le capital social est fixé à DOUZE MILLE QUATRE CENTS EUROS (EUR 12.400.-) divisé en CENT PARTS SOCIALES (100) de CENT VINGT-QUATRE EUROS (EUR 124.-) chacune.

Art. 7. Les CENT PARTS SOCIALES (100) parts sociales sont souscrites en espèces par l'associé unique.

Toutes les parts sociales ont été intégralement libérées en espèces de sorte que la somme de DOUZE MILLE QUATRE CENTS EUROS (.EUR 12.400) est dès à présent à la libre disposition de la société ainsi qu'il en a été justifié au notaire qui le constate expressément.

Art. 8. Toutes cessions entre vifs de parts sociales détenues par l'associé unique comme leur transmission par voie de succession ou en cas de liquidation de communauté de biens entre époux, sont libres.

En cas de pluralité d'associés, les parts sociales sont librement cessibles entre associés. Elles ne sont cessibles dans ce même cas à des non-associés qu'avec le consentement préalable des associés représentant au moins les trois quarts du capital social. Les parts sociales ne peuvent être dans le même cas transmises pour cause de mort à des non-associés que moyennant l'agrément des propriétaires de parts sociales représentant les trois quarts des droits appartenant aux survivants.

En cas de cession, la valeur d'une part est évaluée sur base des trois derniers bilans de la société.

Art. 9. Le décès, l'interdiction, la faillite ou la déconfiture de l'associé ne mettent pas fin à la société.

Les créanciers, ayants droit ou héritiers ne pourront pour quelque motif que ce soit, faire apposer des scellés sur les biens et documents de la société, ni s'immiscer d'aucune manière dans les actes de son administration. Pour faire valoir leurs droits, ils devront se tenir aux valeurs constatées dans le dernier bilan et inventaire de la société.

Art. 10. La société est administrée par un ou plusieurs gérants, associé ou non, nommés et révocables à tout moment par l'associé unique qui en fixe les pouvoirs et les rémunérations.

Art. 11. L'année sociale commence le premier janvier et se termine le trente et un décembre de chaque année.

Art. 12. Chaque année le trente et un décembre les comptes sont arrêtés et le ou les gérants dressent un inventaire comprenant l'indication des valeurs actives et passives de la société.

Les produits de la société, constatés dans l'inventaire annuel, déduction faite des frais généraux, amortissement et charges constituent le bénéfice net.

Sur le bénéfice net il est prélevé cinq pour cent (5%) pour la constitution d'un fonds de réserve jusqu'à ce que celui-ci atteigne dix pour cent (10%) du capital social.

Le solde est à la libre disposition de l'associé unique.

Art. 13. Pour tout ce qui n'est pas prévu dans les présents statuts, l'associé se réfère aux dispositions légales.

Disposition transitoire

Exceptionnellement le premier exercice commence aujourd'hui et finit le trente et un décembre 2010.

Frais

L'associé a évalué le montant des frais, dépenses, rémunération et charges sous quelque forme que ce soit, qui incombent à la société ou qui sont mis à sa charge, à raison de sa constitution à environ HUIT CENTS SOIXANTE-DIX EUROS (EUR 870.-) .

Les frais et honoraires des présentes sont à charge de la société. Elle s'engage solidairement ensemble avec les comparants au paiement desdits frais.

Déclaration

Le notaire soussigné déclare aussi avoir informé les comparants au sujet des formalités d'ordre administratif nécessaires en vue de l'obtention d'une autorisation d'établissement préalable à l'exercice de toute activité.

Décisions

Et l'associé a pris les résolutions suivantes:

1.- Est nommé gérant technique pour une durée indéterminée:

Monsieur Jean-François Eddy MARSEAUT, informaticien, demeurant Musson, 5 rue Andrea Bouck.

2.- Est nommé gérant administratif pour une durée indéterminée:

Monsieur Jean-François PHILLIPET-ORBAN, prèdit.

2.- La société est valablement engagée en toutes circonstances par les signatures conjointes des deux gérants.

3.- Le siège social est établi à L- 4249 Esch-sur-Alzette, 4 rue de Montpellier.

DONT ACTE, fait et passé à Esch-sur-Alzette, en l'étude du notaire instrumentant date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite et interprétation donnée aux comparants, tous connus du notaire par noms, prénoms, états et demeures, ils ont signé le présent acte avec le notaire.

Signé: J.-F. PHILLIPET-ORBAN, BIEL A

Enregistré à Esch-sur-Alzette, le 07 septembre 2010 EAC/2010/10675 Reçu: soixante-quinze euros

Le Receveur (signé): FF M.-N. KIRCHEN

POUR EXPEDITION CONFORME, délivrée aux parties sur demande pour servir à des fins de publication au Mémorial C, Recueil Spécial des Sociétés et Associations.

Esch-sur-Alzette, le 09 septembre 2010.

Référence de publication: 2010124295/89.

(100141455) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 16 septembre 2010.

Cofiva S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1653 Luxembourg, 2, avenue Charles de Gaulle.

R.C.S. Luxembourg B 50.644.

Le Bilan au 31 décembre 2009 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

Référence de publication: 2010124091/10.

(100141425) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 16 septembre 2010.

Reinhausen Luxembourg S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-7333 Steinsel, 72, rue des Prés.

R.C.S. Luxembourg B 148.107.

EXTRAIT

L'assemblée générale du 20 août 2010 a renouvelé les mandats des administrateurs.

- Mr Roger SCHEECK, Administrateur, rue de la Vallée, L-7337 Heisdorf, Luxembourg;

- Mr Johannes Felix GEBAUER, Administrateur, 8, Falkensteinstrasse, D-93059 Regensburg, Allemagne;

- Mr Uwe HIMMELSTOSS, Administrateur, 8, Falkensteinstrasse, D-93059 Regensburg, Allemagne;

- Michael Gerhard ROHDE, Administrateur, 8, Falkensteinstrasse, D-93059 Regensburg, Allemagne.

Leurs mandats prendront fin lors de l'assemblée générale ordinaire statuant sur les comptes au 31 décembre 2010.

L'assemblée générale du 20 août 2010 a révoqué avec effet immédiat le mandat du Commissaire aux comptes.

- OPTIO EXPERT-COMPTABLE ET FISCAL SARL, 37, rue d'Anvers, L-1130 Luxembourg, R.C.S. Luxembourg B97326.

L'assemblée générale du 20 août 2010 a nommé comme commissaire-aux-comptes:

- RSM AUDIT LUXEMBOURG SARL, réviseur d'entreprises agréé, 6, rue Adolphe, L-1116 Luxembourg, RCS n° B113621.

Son mandat prendra fin lors de l'assemblée générale ordinaire statuant sur les comptes au 31 décembre 2010.

Luxembourg, le 9 septembre 2010.
Pour *REINHAUSEN LUXEMBOURG S.A.*
Société anonyme
Signature

Référence de publication: 2010125012/24.

(100141346) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 16 septembre 2010.

Colony Sardegna S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-2132 Luxembourg, 2-4, avenue Marie-Thérèse.

R.C.S. Luxembourg B 94.362.

Les comptes annuels consolidés au 31 décembre 2009 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

Référence de publication: 2010124092/11.

(100141430) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 16 septembre 2010.

Colony Sardegna S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-2132 Luxembourg, 2-4, avenue Marie-Thérèse.

R.C.S. Luxembourg B 94.362.

Les comptes annuels au 31 décembre 2009 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

Référence de publication: 2010124093/10.

(100141431) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 16 septembre 2010.

Diag Finance S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1653 Luxembourg, 2, avenue Charles de Gaulle.

R.C.S. Luxembourg B 46.274.

Les comptes annuels au 31 décembre 2009 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Référence de publication: 2010124104/9.

(100141412) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 16 septembre 2010.

Eco-Chemical S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1945 Luxembourg, 3, rue de la Loge.

R.C.S. Luxembourg B 143.166.

Les comptes annuels au 31 décembre 2009 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Référence de publication: 2010124116/9.

(100141421) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 16 septembre 2010.

Fletcher Marine S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1653 Luxembourg, 2, avenue Charles de Gaulle.

R.C.S. Luxembourg B 96.975.

Les comptes annuels au 31 décembre 2009 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Référence de publication: 2010124125/9.

(100141454) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 16 septembre 2010.

Gemstone 2 S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1653 Luxembourg, 2, avenue Charles de Gaulle.
R.C.S. Luxembourg B 116.275.

Les comptes annuels au 31 décembre 2009 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Référence de publication: 2010124143/9.

(100141483) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 16 septembre 2010.

H.T.I. Hotel Trust Investment S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2453 Luxembourg, 19, rue Eugène Ruppert.
R.C.S. Luxembourg B 84.274.

Le bilan au 31 décembre 2009 dûment approuvé a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Extrait sincère et conforme

H.T.I. Hotel Trust Investment S.A.

Signature

Référence de publication: 2010124145/12.

(100141473) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 16 septembre 2010.

VF Securities, S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1526 Luxembourg, 23, Val Fleuri.
R.C.S. Luxembourg B 109.838.

Extract of the resolutions taken during meeting of the board of directors held on December 3rd. 2009

Second resolution:

The Board of Directors decides to appoint as Chairman and with immediate effect Mr Francesco Giardina, Director, Born on April 9th, 1967 in Rome, Italy, residing at 149, Avenue de la Faiencerie, L-1511 Luxembourg. His mandate will be in force until the end of his Director's mandate.

Traduction en français:

Extrait des résolutions prises par le conseil d'administration en date du 3 décembre 2009

Deuxième résolution:

Le Conseil d'Administration décide de nommer avec effet immédiat M. Francesco Giardina, Administrateur, né le 9 avril 1967 à Rome, Italie, demeurant au 149, Avenue de la Faiencerie, L-1511 Luxembourg, Président du Conseil d'Administration. Il occupera cette fonction pendant toute la durée de son mandat d'Administrateur.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg.

VF SECURITIES S.A.

Signatures

Administrateur / Administrateur

Référence de publication: 2010124472/23.

(100140367) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 15 septembre 2010.

Enerneo S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1330 Luxembourg, 48, boulevard Grande-Duchesse Charlotte.
R.C.S. Luxembourg B 129.330.

L'AN DEUX MIL DIX, LE SEIZE AOUT.

Par devant Maître Martine SCHAEFFER, notaire de résidence à Luxembourg, en remplacement de son confrère empêché, Maître Jacques DELVAUX, notaire de résidence à Luxembourg, lequel dernier restera dépositaire du présent acte.

S'est réunie l'assemblée générale extraordinaire de la société anonyme holding de droit luxembourgeois dénommée ENERNEO S.A., ayant son siège social à Luxembourg, 48, Bld Grande-Duchesse Charlotte, inscrite au R.C.S. Luxembourg B numéro 129330,

constituée suivant acte reçu par Maître Marc LECUIT, notaire de résidence à Mersch, le 14 juin 2007, publié au Mémorial C n° 1732 du 16 août 2007.

L'assemblée est présidée par Mr Luc WITTNER, employé privé, domiciliée professionnellement au 48 boulevard Grande-Duchesse Charlotte, Luxembourg,

qui désigne comme secrétaire Mr Gianpiero SADDI, employé privé, demeurant professionnellement à Luxembourg, 2, rue de la Chapelle.

L'assemblée choisit comme scrutateur Mr Luc WITTNER, précité.

Le bureau ayant été ainsi constitué, le Président déclare et prie le notaire instrumentant d'acter ce qui suit:

I.- Qu'il résulte d'une liste de présence dressée et certifiée par les membres du bureau que les mille (1.000) actions d'une valeur nominale de trois cent dix euros (EUR 310,-) chacune, représentant la totalité du capital social de trente et un mille euros (EUR 31.000,-), sont dûment représentées à la présente assemblée qui en conséquence est régulièrement constituée et peut délibérer ainsi que décider valablement sur les points figurant à l'ordre du jour, tous les actionnaires ayant accepté de se réunir sans convocation préalable, après avoir pris connaissance de l'ordre du jour.

Ladite liste de présence, portant les signatures des actionnaires tous représentés et des membres du bureau, restera annexée au présent procès-verbal, ensemble avec les procurations, pour être soumise en même temps aux formalités de l'enregistrement.

II.- Que l'ordre du jour de l'assemblée est libellé comme suit:

1. Décision de mettre la Société en liquidation.
2. Nomination du liquidateur, Monsieur Gwenaël Postec, et détermination de ses pouvoirs.
3. Divers.

L'Assemblée, après avoir approuvé l'exposé de Monsieur le Président et après s'être reconnue régulièrement constituée, aborde l'ordre du jour et prend, après délibération, les résolutions suivantes, à l'unanimité des voix:

Première résolution

L'Assemblée Générale décide de dissoudre la Société et de la mettre subséquemment en liquidation.

Deuxième résolution

L'Assemblée Générale nomme aux fonctions de liquidateur Monsieur Gwenaël Postec, gérant de sociétés, né le 9 février 1970 à Landerneau (F), demeurant 4 bis, rue Henri Tariel à F-92130 Issy Les moulineaux

Troisième résolution

Le liquidateur a les pouvoirs les plus étendus tels que prévus par les articles 144 à 148bis de la loi sur les sociétés commerciales. Il peut accomplir tous les actes prévus à l'article 145 sans devoir recourir à l'autorisation préalable de l'assemblée générale dans les cas où elle est requise.

Tous pouvoirs sont conférés au liquidateur ou à son mandataire pour représenter la Société pour toutes opérations pouvant relever des besoins de la liquidation, de réaliser l'actif, d'apurer le passif et de distribuer les actifs nets de la Société aux actionnaires, proportionnellement au nombre de leurs actions, en nature ou en numéraire.

Il peut notamment, et sans que l'énumération qui va suivre soit limitative, compenser les créances envers les actionnaires avec les boni de liquidation éventuellement dus aux actionnaires, vendre, échanger et aliéner tous biens tant meubles qu'immeubles et tous droits y relatifs, donner mainlevée, avec renonciation à tous droits réels, privilèges, hypothèques et actions résolutoires, de toutes inscriptions, transcriptions, mentions, saisies et oppositions, dispenser le conservateur des hypothèques de prendre inscription d'office, accorder toutes priorités d'hypothèques et de privilèges, céder tous rangs d'inscription, faire tous paiements, même si ce n'était pas des paiements ordinaires d'administration, remettre toutes dettes, transiger et compromettre sur tous intérêts sociaux, proroger toutes juridictions et renoncer aux voies de recours légales ou à des prescriptions acquises.

Plus rien ne figurant à l'ordre du jour et personne ne demandant la parole, la séance est levée.

DONT ACTE, fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête.

Et après lecture faite et interprétation donnée aux comparants, ceux-ci ont signé avec Nous notaire la présente minute.
Signé: L. WITTNER, G. SADDI, M. SCHAEFFER.

Enregistré à Luxembourg, actes civils le 23 août 2010, LAC/2010/37161: Reçu douze Euros (EUR 12.-).

Le Receveur (signé): F. SANDT.

-Pour expédition conforme délivrée à la demande de la société prénommée, aux fins de dépôt au Registre du Commerce et des Sociétés de et à Luxembourg.

Luxembourg, le 16 September 2010.

Référence de publication: 2010124119/64.

(100141374) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 16 septembre 2010.

Geldilux-TS-2005 S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1724 Luxembourg, 43, boulevard du Prince Henri.

R.C.S. Luxembourg B 107.705.

In the year two thousand and ten, on the ninth of September.

Before Us Maître Martine SCHAEFFER, notary residing at Luxembourg.

Was held an extraordinary general meeting in presence of two shareholders of the company "GELDILUX-TS-2005 S.A.", with registered office in L-1724 Luxembourg, 43, boulevard Prince Henri, incorporated by deed of Maître André-Jean-Joseph SCHWACHTGEN, notary then residing in Luxembourg, dated April 28th, 2005, published in the Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations, number 908 dated September 16th, 2005 (the "Company"). The articles of the Company have never been modified since. The Company is registered in the Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg under the number B 107.705.

The meeting is presided by Mr Smaïn BOUCHAREB, private employee, with professional address at 412F, route d'Esch, L-2086 Luxembourg,

who appoints as secretary Mrs Corinne PETIT, private employee, with professional address at 74, avenue Victor Hugo, L-1750 Luxembourg.

The meeting elects as scrutineer Mrs Isabel DIAS, private employee, with same professional address.

The office such constituted, the chairman declared and requested the notary to state:

I. That the two shareholders are represented by two proxies and the attendance list signed "ne varietur" by their proxy holder, by the office of the meeting and the notary. The proxies will be registered with this deed.

II. That all the shares are represented. The meeting is therefore regularly constituted and can validly deliberate and decide on the aforementioned agenda of the meeting, of which the shareholders have been informed before the meeting.

III. That the agenda of the extraordinary general meeting is the following:

- 1) Decision to proceed with the Company's liquidation;
- 2) Appointment of one liquidator and specification of his powers.

After deliberation, the following resolutions were taken:

First resolution

The meeting decides to put the Company into liquidation.

Second resolution

The Meeting appoints as liquidator Merlis S.à r.l., with registered office at 412F, route d'Esch, L-1030 Luxembourg and registered with the Luxembourg Trade and Company's Register under number B 111.320, in relation to the liquidation of the Company (the "Liquidator"). The Liquidator shall have the broadest powers as set out in articles 144 and following of the co-ordinated law on commercial companies of 10 August 1915 (the "Law"). The Liquidator can also accomplish all deeds foreseen in article 145 of the Law without the prior authorisation of the shareholders' meeting in the cases where it is required.

The Liquidator will be empowered to distribute the assets in specie and will be empowered to make an interim dividend to the Company's shareholders.

The Liquidator is dispensed from keeping an inventory and can refer to the accounts of the Company.

The Liquidator can, under its own responsibility, and for special and defined operations delegate to one or several proxies parts of its powers which it will define and for the duration fixed by it.

The meeting further resolves to empower and authorize the Liquidator to make, in its sole discretion, advance payments of the liquidation proceeds (boni de liquidation) to the shareholders of the Company, in accordance with article 148 of the Law.

Nothing else being on the agenda, the meeting was closed.

Whereupon, the undersigned notary who is conversant with English, states that upon request of the above appearing party, this deed is worded in English followed by an French translation and that in case of any discrepancies between the English and the French versions, the English text shall prevail.

Whereof this notarial deed was drawn up in Luxembourg, on the day appearing at the beginning of this document.

The document having been read and translated to the appearing persons, the members of the office of the meeting signed together with us the notary the present original deed.

Suit la traduction française

L'an deux mil dix, le neuf septembre.

Par-devant Nous Maître Martine SCHAEFFER, notaire de résidence à Luxembourg.

S'est tenue une assemblée générale extraordinaire en présence des deux actionnaires de la société anonyme "GEL-DILUX-TS-2005 S.A.", avec siège social à L-1724 Luxembourg, 43, boulevard Prince Henri, constituée suivant acte reçu par Maître André-Jean-Joseph SCHWACHTGEN, notaire alors de résidence à Luxembourg en date du 28 avril 2005, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations, numéro 908 du 16 septembre 2005 et dont les statuts n'ont pas été modifiés depuis (la «Société»). La Société est inscrite au Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg sous le numéro B 107.705.

L'assemblée est présidée par Monsieur Smaïn BOUCHAREB, employé privé, demeurant professionnellement au 412F, route d'Esch, L-2086 Luxembourg,

qui désigne comme secrétaire Madame Corinne PETIT, employée privée, demeurant professionnellement au 74, avenue Victor Hugo, L1750 Luxembourg.

L'assemblée choisit comme scrutatrice Madame Isabel DIAS, employée privée, avec même adresse professionnelle.

Le bureau ainsi constitué, Monsieur le Président expose et prie le notaire instrumentaire d'acter:

I. Que les deux actionnaires sont représentés par deux procurations et la liste de présence signées «ne varietur» par leur mandataire ainsi que par les membres du bureau et le notaire instrumentaire. Lesdites procurations resteront annexées au présent acte pour être soumise avec lui aux formalités de l'enregistrement.

II. Que l'intégralité du capital social étant représentée à la présente assemblée, il a pu être fait abstraction des convocations d'usage, les actionnaires représentés se reconnaissent dûment convoqués et déclarent par ailleurs, avoir eu connaissance de l'ordre du jour qui leur a été communiqué au préalable.

III. Que la présente assemblée générale extraordinaire a pour ordre du jour:

- 1) Décision de mettre la Société en liquidation;
- 2) Nomination d'un liquidateur et détermination de ses pouvoirs.

Suite à cet ordre du jour, les résolutions suivantes ont été prises:

Première résolution

L'assemblée décide de mettre la Société en liquidation.

Deuxième résolution

L'assemblée désigne comme liquidateur Merlis S.à r.l., avec siège social au 412F, route d'Esch, L-1030 Luxembourg et inscrite auprès du Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg sous le numéro B 111.320 (le «Liquidateur») auquel sont conférés les pouvoirs prévus par les dispositions légales en vigueur.

Le Liquidateur a les pouvoirs les plus étendus, prévus par les articles 144 et suivants de la loi sur les sociétés commerciales du 10 août 1915 telle que modifiée (la «Loi»). Il peut accomplir les actes prévus à l'article 145 de la Loi sans devoir recourir à l'autorisation de l'assemblée générale dans les cas où elle est requise.

Le Liquidateur a le droit de distribuer les actifs en espèces et également de verser aux actionnaires dans l'intérêt de la Société des avances sur le produit de la liquidation.

Le Liquidateur est dispensé de dresser inventaire et peut s'en référer aux écritures de la Société.

Il peut, sous sa responsabilité, pour des opérations spéciales et déterminées, déléguer à un ou plusieurs mandataires telle partie de ses pouvoirs qu'il détermine et pour la durée qu'il fixe.

L'assemblée décide en outre d'autoriser le Liquidateur, à sa seule discrétion à verser des acomptes sur le boni de liquidation aux actionnaires de la Société conformément à l'article 148 de la Loi.

Plus rien ne figurant à l'ordre du jour, la séance est levée.

Le notaire soussignée qui comprend et parle le français, constate par les présentes qu'à la requête des comparants le présent acte est rédigé en anglais suivi d'une traduction française et qu'en cas de divergence entre le texte français et le texte anglais, la version anglaise fera foi.

Dont acte, fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite donnée aux comparants, tous connus du notaire par noms, prénoms usuels, états et demeures, tous ont signé avec Nous notaire le présent acte.

Signé: S. Bouchareb, C. Petit, I. Dias et M. Schaeffer.

Enregistré à Luxembourg A.C., le 14 septembre 2010. LAC/2010/39927. Reçu douze euros (12.-€).

Le Receveur (signé): Francis Sandt.

POUR COPIE CONFORME, délivrée à la demande de la prédite société, sur papier libre, aux fins de publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 16 septembre 2010.

Référence de publication: 2010124142/107.

(100141338) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 16 septembre 2010.

I.C. Group S.A., Société Anonyme.

R.C.S. Luxembourg B 90.896.

En date du 15 septembre 2010, il a été mis fin à la convention de domiciliation conclue entre l'étude FRITSCH & GROZINGER, avocats de la Cour, sise à L-1371 Luxembourg, 105, Val Ste Croix et la société I.C. GROUP S.A., ayant siège social à L-1331 Luxembourg, 57, boulevard Grande-Duchesse Charlotte, inscrite au R.C.S. Luxembourg sous le numéro B 90.896.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.
Luxembourg, le 16 septembre 2010.

Référence de publication: 2010124149/12.

(100141447) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 16 septembre 2010.

**I.T.S., société de gestion de patrimoine familial, Information Technology Services S.A., Société Anonyme
- Société de Gestion de Patrimoine Familial.**

Siège social: L-1653 Luxembourg, 2, avenue Charles de Gaulle.

R.C.S. Luxembourg B 69.553.

Les comptes annuels au 31 décembre 2009 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.
Luxembourg, le 7 septembre 2010.

Référence de publication: 2010124156/11.

(100141476) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 16 septembre 2010.

Turkana S.A., Société Anonyme Soparfi.

Siège social: L-1225 Luxembourg, 4, rue Béatrix De Bourbon.

R.C.S. Luxembourg B 38.080.

EXTRAIT

L'assemblée générale du 10 septembre 2010 a renouvelé les mandats des administrateurs.

- Madame Nathalie GAUTIER, Administrateur, employée privée, 6, rue Adolphe, L-1116 Luxembourg, Luxembourg;
- Monsieur Laurent HEILIGER, Administrateur, licencié en sciences commerciales et financières, 6, rue Adolphe, L-1116 Luxembourg, Luxembourg;
- Monsieur Henri GRISIUS, Administrateur-Président, licencié en sciences économiques appliquées, 30, rue Joseph Hansen, L-1716 Luxembourg, Luxembourg.

Leurs mandats prendront fin lors de l'assemblée générale ordinaire statuant sur les comptes au 31 décembre 2010.

L'assemblée générale du 10 septembre 2010 a renouvelé le mandat du Commissaire aux comptes.

- Monsieur Aloyse SCHERER, expert comptable, 16, rue Dante, L-1412 Luxembourg

Son mandat prendra fin lors de l'assemblée générale ordinaire statuant sur les comptes au 31 décembre 2010.

Luxembourg, le 10 septembre 2010.

Pour TURKANA S.A.

Société anonyme

Signature

Référence de publication: 2010125034/22.

(100141467) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 16 septembre 2010.

International Strategy Corporation S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1653 Luxembourg, 2, avenue Charles de Gaulle.

R.C.S. Luxembourg B 100.769.

Les comptes annuels au 31 décembre 2009 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.
Luxembourg, le 2 septembre 2010.

Référence de publication: 2010124166/10.

(100141448) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 16 septembre 2010.

Intrasteel S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2311 Luxembourg, 3, avenue Pasteur.

R.C.S. Luxembourg B 42.093.

—
Extrait des résolutions prises lors de l'assemblée générale ordinaire tenue extraordinairement le 14 septembre 2009.

Monsieur Dominique MOINIL, né le 28 décembre 1959 à Namur (B), adresse professionnelle au 3, avenue Pasteur, L-2311 Luxembourg, est nommé représentant permanent pour la société S.G.A. SERVICES S.A.;

Monsieur Norbert SCHMITZ, né le 12 mai 1943 à Pétange (Lux), adresse professionnelle au 3, avenue Pasteur, L-2311 Luxembourg, est nommé représentant permanent pour la société FMS SERVICES S.A.

Pour la société

INTRASTEEL S.A.

Référence de publication: 2010124167/14.

(100141410) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 16 septembre 2010.

Top Star Promotion-Production, Publishing and Records S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-4710 Pétange, 12, route de Luxembourg.

R.C.S. Luxembourg B 60.500.

—
Extrait du procès-verbal de l'assemblée générale ordinaire tenue à Pétange extraordinairement en date du 22 juillet 2010 à 10.00 heures

L'assemblée renouvelle pour une période de six ans les mandats de l'administrateur délégué et des administrateurs suivants:

- Monsieur Ronny FLAS, administrateur délégué et administrateur, né à Malmédy (B) le 28 avril 1967 et demeurant à B-4710 Lontzen, 60, rue de Limbourg;

- Madame Micheline MATAGNE, administrateur, née à Soest (D) le 24 juin 1969 et demeurant à B-4710 Lontzen, 60, rue de Limbourg;

- Monsieur Jacques GAUDRON, administrateur, né à Nogent le Rotrou (F) le 28 janvier 1950 et demeurant à F-92100 Boulogne, 259, rue Gallieni.

Leurs mandats se termineront à l'issue de l'assemblée générale à tenir en 2016.

L'assemblée accepte la démission au 15/07/2010 de Madame Maria FLAS-BRULLS, née à Heppenbach (B) le 18 décembre 1938 et demeurant à B-4700 Eupen, 323, route de Herbesthal de son poste d'administrateur.

L'assemblée générale révoque avec effet immédiat le mandat d'administrateur attribué à Monsieur Shekar Dooma SHETTY, né à Suratkal Karnataka (Inde) le 18 juillet 1948 et demeurant à W14 OJG Londres, 30, Kensington West, Blythe RD.

Il ne sera pas pourvu à leur remplacement. Ainsi, le nombre des administrateurs passe de 5 à 3 membres.

Le mandat du commissaire aux comptes attribué à Monsieur René FLAS, né le 6 mai 1940 à Gemminiche (B) et demeurant à B-4710 Lontzen, 24, rue de Limbourg est également renouvelé jusqu'à l'issue de l'assemblée générale à tenir en 2016.

Pétange, le 22 juillet 2010.

Pour extrait sincère et conforme

Un administrateur

Référence de publication: 2010124314/30.

(100141342) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 16 septembre 2010.

Irelío S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1653 Luxembourg, 2, avenue Charles de Gaulle.

R.C.S. Luxembourg B 115.560.

—
Les comptes annuels au 31 décembre 2009 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg. Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Référence de publication: 2010124168/9.

(100141445) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 16 septembre 2010.

J M H S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1724 Luxembourg, 11A, boulevard du Prince Henri.
R.C.S. Luxembourg B 123.756.

Statuts coordonnés déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.
Senningerberg, le 16 septembre 2010.
Référence de publication: 2010124169/10.
(100141367) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 16 septembre 2010.

Kalk En Dolomiet Maatschappij S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2557 Luxembourg, 7A, rue Robert Stümper.
R.C.S. Luxembourg B 95.474.

L'adresse de l'administrateur suivant Jean-Pierre Hanin a changé et se trouve à présent au 64, Avenue Hamoir, 1180 Uccle, Belgique.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.
Luxembourg, le 08 septembre 2010.
Référence de publication: 2010124174/11.
(100141381) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 16 septembre 2010.

**Diamco, Société Anonyme,
(anc. Diamco S.A.).**

Siège social: L-8399 Windhof (Koerich), 3-5, rue d'Arlon.
R.C.S. Luxembourg B 110.233.

L'an deux mil dix, le douze euros

Par devant Maître Anja HOLTZ, notaire de résidence à Wiltz. S'est réunie l'assemblée générale extraordinaire des actionnaires de la société anonyme "DIAMCO S.A.", avec siège social au 3-5, rue d'Arlon, L-8399 Windhof, constituée suivant acte reçu par le notaire Camille Mines, notaire de résidence à Capellen, en date du 8 Août 2005, publié au Mémorial C Recueil Spécial des Sociétés et Associations, numéro 54 du 10 Janvier 2006, statuts non modifiés à ce jour;

Inscrite au registre du commerce et des sociétés Luxembourg sous le numéro B-110.233,

L'assemblée est ouverte à 16.30 heures et sous la présidence de Monsieur Benoît de Bien, avec adresse professionnelle au L-8308 Capellen, 75 Parc d'activités

qui désigne comme secrétaire Mademoiselle Hélène Foucart, avec adresse professionnelle au L-8308 Capellen, 75 Parc d'activités,

L'assemblée choisit comme scrutateur Monsieur Benoît de Bien, avec adresse professionnelle au L-8308 Capellen, 75 Parc d'activités.

Le bureau ainsi constitué, le Président expose et prie le notaire instrumentant d'acter:

I. Que la présente assemblée générale extraordinaire a pour

Ordre du jour

1. Modification des pouvoirs du conseil d'administration et modification en conséquence des statuts,
2. Acceptation de la démission de deux administrateurs, et prolongation du mandat de l'administrateur unique,
3. Acceptation de la démission de l'administrateur délégué et nomination d'un nouvel administrateur délégué et fixation de la durée de son mandat,
4. Acceptation de la nomination d'un commissaire,
5. Constatation de la modification de la raison sociale et modification subséquente de l'article 1 des statuts.

II. Les actionnaires présents ou représentés, les mandataires des actionnaires représentés et le nombre d'actions qu'ils détiennent sont renseignés sur une liste de présence. Cette liste de présence, après avoir été signée "NE VARIETUR" par les actionnaires présents, les mandataires des actionnaires représentés ainsi que par les membres du bureau et le notaire instrumentant, restera annexée aux présentes, avec lesquelles elle sera enregistrée.

Resteront pareillement annexées aux présentes les procurations des actionnaires représentés, après avoir été signées "NE VARIETUR" par les membres du bureau et le notaire instrumentant.

III. Que l'intégralité du capital social étant présente ou représentée à la présente assemblée, il a pu être fait abstraction des convocations d'usage, les actionnaires présents ou représentés se reconnaissant dûment convoqués et déclarant par ailleurs avoir eu connaissance de l'ordre du jour qui leur a été communiqué au préalable.

IV. Que la présente assemblée, réunissant l'intégralité du capital social, est constituée régulièrement et peut valablement délibérer, telle qu'elle est constituée, sur les points de l'ordre du jour.

Ces faits étant reconnus exacts par l'assemblée, le Président expose les raisons qui ont amené le conseil d'administration à proposer les points figurant à l'ordre du jour.

L'assemblée générale, après avoir délibéré, prend à l'unanimité des voix, les résolutions suivantes:

Première résolution

L'assemblée décide de modifier la raison sociale de la société en "DIAMCO" et en conséquence modifie l'article 1 des statuts comme suit:

" **Art. 1^{er}**. Il est formé entre les comparants et tous ceux qui deviendront propriétaires des actions ci-après créées, une société anonyme sous la dénomination de DIAMCO".

Deuxième résolution

L'assemblée accepte la démission des administrateurs ci-dessous mentionnés et leur accorde pleine et entière décharge pour l'exécution de leur mandat jusqu'à ce jour:

- Monsieur Francis BARRAT, né le 13 janvier 1952 à Nancy (France), demeurant à 32, rue de Holzem, L-8355 GARNICH;

- Madame Elisabeth TREPIED, née le 20 août 1962 à Chambéry (France), demeurant à F-63200 Mozac, 26, lotissement Bellevue.

L'assemblée constate que la société est gérée par Monsieur Romuald BARRAT, né le 31 janvier 1976 à Montluçon (France), avec adresse professionnelle au L-8308 Capellen, 75 Parc d'activités, administrateur unique, et décide de prolonger son mandat jusqu'à l'assemblée générale annuelle qui se tiendra en l'an 2016.

Troisième résolution

L'assemblée accepte la démission de l'administrateur délégué, Monsieur Francis BARRAT, précité, et lui accorde pleine et entière décharge pour l'exécution de son mandat jusqu'à ce jour.

Quatrième résolution

L'assemblée accepte la nomination de la société "DUNE EXPERTISES" Sàrl, dont le siège social est sis au 75, Parc d'Activité, L-8308 Capellen et inscrite au registre de Commerce et des Sociétés sous le numéro B-110.593, en qualité de commissaire, en lieu et place de la société EUROPEAN CONSULTING GROUP qui est donc déchargée. Son mandat prendra fin à l'assemblée générale annuelle de l'an 2015.

Cinquième résolution

L'assemblée décide d'adapter les statuts pour lui permettre d'être gérée par un administrateur unique, et remplace en conséquence les articles 6 à 11 comme suit:

" **Art. 6.** La société est administrée par un conseil d'administration.

Si la société ne comporte qu'un associé unique le conseil d'administration peut être composé par un seul administrateur. Dès que l'assemblée générale constate l'existence de plus d'un associé il y aura lieu de nommer un conseil d'administration composé de trois membres au moins.

Les administrateurs seront nommés par l'assemblée générale des actionnaires, qui déterminera leur nombre, pour une durée qui ne peut dépasser six ans et ils resteront en fonction jusqu'à ce que leurs successeurs soient élus. Ils sont rééligibles et ils peuvent être révoqués à tout moment par l'assemblée générale, avec ou sans motif.

Lorsqu'une personne morale est nommée administrateur, celle-ci est tenue de désigner un représentant permanent chargé de l'exécution de cette mission au nom et pour le compte de la personne morale. Ce représentant est soumis aux mêmes conditions et encourt la même responsabilité civile que s'il exerçait cette mission en nom et pour son propre compte, sans préjudice de la responsabilité solidaire de la personne morale qu'il représente. Celle-ci ne peut révoquer son représentant qu'en désignant simultanément son successeur.

Le nombre des administrateurs ainsi que leur rémunération sont fixés par l'assemblée générale de la société.

En cas de vacance d'un ou plusieurs postes d'administrateurs pour cause de décès, démission ou toutes autres causes, il sera pourvu à leur remplacement par le conseil d'administration conformément aux dispositions de la loi. Dans ce cas, l'assemblée générale, ratifiera la nomination à sa prochaine réunion.

Art. 7. Le conseil d'administration ou l'administrateur unique sont investis des pouvoirs les plus étendus pour gérer les affaires sociales et faire tous les actes de disposition et d'administration qui rentrent dans l'objet social. Ils sont autorisés à verser des acomptes sur dividendes aux conditions prévues par la loi. Tous les pouvoirs qui ne sont pas réservés expressément à l'assemblée générale par les statuts ou par la loi, sont de la compétence du conseil d'administration respectivement de l'administrateur unique. L'administrateur unique exerce les fonctions dévolues au conseil d'administration.

Art. 8. Le conseil d'administration peut choisir parmi ses membres un président. En cas d'empêchement du président, l'administrateur désigné à cet effet par les administrateurs présents, le remplace.

Art. 9. Le conseil ne peut valablement délibérer et statuer que si la majorité de ses membres est présente ou représentée, le mandat entre administrateurs étant admis sans qu'un administrateur ne puisse représenter plus d'un de ses collègues.

Pour le calcul du quorum, sont réputés présents les administrateurs qui participent à la réunion du conseil d'administration, les personnes qui assistent par visioconférence ou des moyens de télécommunication permettant leur identification. Ces moyens doivent satisfaire à des caractéristiques techniques garantissant une participation effective à la réunion dont les délibérations sont retransmises de façon continue. Pareille réunion est réputée se dérouler au siège de la société.

Les administrateurs peuvent émettre leur vote sur les questions à l'ordre du jour par lettre, télécopie, télégramme ou tout autre moyen de télécommunication informatique.

Une décision prise par écrit, approuvée et signée par tous les administrateurs produira effet au même titre qu'une décision prise à une réunion du conseil d'administration.

Toute décision du conseil est prise à la majorité simple des voix. En cas de partage, la voix de celui qui préside la réunion est prépondérante.

Art. 10. Le conseil ou l'administrateur unique peuvent déléguer tout ou partie de leurs pouvoirs concernant la gestion journalière ainsi que la représentation de la société en ce qui concerne cette gestion, à un ou plusieurs administrateurs, directeurs spéciaux, fondés de pouvoir, employés ou autres agents qui n'auront pas besoin d'être actionnaire de la société, ou conférer des pouvoirs ou mandats spéciaux ou des fonctions permanentes ou temporaires à des personnes ou agents de son choix.

Les administrateurs ainsi que toute personne appelée à assister aux réunions du conseil d'administration ou à assister l'administrateur unique à la gestion de la société sont tenus de ne pas divulguer, même après la cessation de leurs fonctions, les informations dont ils disposent sur la société anonyme et dont la divulgation serait susceptible de porter préjudice aux intérêts de la société, à l'exception des divulgations exigées ou admises par une disposition légale ou réglementaire applicable aux sociétés anonymes ou dans l'intérêt public.

Art. 11. Si la société comporte un conseil d'administration composé de plusieurs administrateurs la société sera engagée en toutes circonstances par la signature isolée de chaque administrateur.

Si la société fonctionne au moyen d'un administrateur unique ce dernier engage valablement la société en toute circonstance par sa seule signature.

Frais

Le montant des dépens, frais, rémunérations et charges de toutes espèces qui incombent à la société ou qui sont mis à sa charge à raison du présent acte s'élèvent approximativement à 950 euros.

Dont acte, fait et passé à Mamer/Capellen, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite et interprétation donnée aux comparants connus du notaire instrumentant par noms, prénoms usuels, états et demeures, ils ont signé avec le notaire.

Signé: B. de Bien, H. Foucart, Anja Holtz.

Enregistré à Wiltz, le 17 août 2010 - WIL/2010/733 - Reçu soixante-quinze euros = 75 €.-

Le Receveur (signé): J. Pletschette.

POUR EXPEDITION CONFORME, délivrée à la société aux fins d'inscription au Registre de Commerce et des Sociétés.

Wiltz, le 31 août 2010.

Anja HOLTZ.

Référence de publication: 2010125065/132.

(100141602) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 17 septembre 2010.

Johnson Finances Ltd, Société Anonyme.

Siège social: L-1945 Luxembourg, 3, rue de la Loge.

R.C.S. Luxembourg B 60.087.

EXTRAIT

Il résulte du procès-verbal de l'Assemblée Générale Extraordinaire de la société JOHNSON FINANCES Ltd qui s'est tenue en date du 16 août 2010 que:

1 tous les administrateurs composant le conseil d'administration sont révoqués, avec effet immédiat, à savoir:

(a) Monsieur Romain Zimmer, né le 14 mars 1959 à Pétange et demeurant professionnellement L-2714 Luxembourg, 6-12, Rue du Fort Wallis;

(b) Monsieur Régis Lux, né le 11 octobre 1969 à Hayange (F) et demeurant professionnellement L-1220 Luxembourg, 196, Rue de Beggen;

(c) Madame Catherine Pundel, née le 15 février 1964 à Bettembourg et demeurant professionnellement L-7390 Blaschette, 11, Rue Hiel.

2 Le conseil d'administration, jusqu'à l'Assemblée Générale qui se tiendra en 2015, est composé de:

(a) Monsieur André Triolet, né le 19 février 1959 à Grand-Halleux (B) et demeurant professionnellement L-1945 Luxembourg, 3, Rue de la Loge;

(b) Madame Nathalie Freylinger, née le 9 décembre 1978 à Siegen (D) et demeurant professionnellement L-1945 Luxembourg, 3, Rue de la Loge;

(c) Mademoiselle Cynthia Welyland, née le 27 avril 1980 à Arlon (B) et demeurant professionnellement L-1945 Luxembourg, 3, Rue de la Loge.

3 Monsieur André Triolet, précité, est nommé comme Administrateur-délégué jusqu'à l'Assemblée Générale qui se tiendra en 2015

4 Le siège est transféré du L-1220 Luxembourg, 196, Rue de Beggen au L-1945 Luxembourg, 3, Rue de la Loge.

5 La société Allgemeine Management Gesellschaft G.m.b.H., en abrégé en AMG G.m.b.H., sis L-1532 Luxembourg, 24, Rue de la Fontaine, n° RCSL: B 145 584, est nommée comme Commissaire aux Comptes jusqu'à l'Assemblée Générale qui se tiendra en 2015, en remplacement de la société EUROPEAN AUDIT S.A., sis L-7390 Blaschette, 11, Rue Hiel, n° RCSL: B 50 956, révoquée avec effet immédiat.

Luxembourg, le 14 septembre 2010.

Pour extrait conforme

Pour mandat

Référence de publication: 2010124172/34.

(100141422) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 16 septembre 2010.

Stemel Holding S.A., Société Anonyme Holding.

Siège social: L-1653 Luxembourg, 2, avenue Charles de Gaulle.

R.C.S. Luxembourg B 39.392.

Extrait des résolutions prises lors de l'assemblée générale ordinaire tenue extraordinairement le 19 juillet 2010

1/ Monsieur John SEIL a démissionné de son mandat d'administrateur avec effet immédiat.

2/ Est nommé administrateur, son mandat prenant fin lors de l'assemblée générale ordinaire statuant sur les comptes annuels au 30 novembre 2014, Monsieur Pierre LENTZ, licencié en sciences économiques, demeurant professionnellement au 2, avenue Charles de Gaulle, L-1653 Luxembourg.

Extrait du procès-verbal du conseil d'administration du 19 juillet 2010

Est nommé Président du conseil d'administration, Monsieur Pierre LENTZ, licencié en sciences économiques, demeurant professionnellement au 2, avenue Charles de Gaulle, L-1653 Luxembourg,

La durée de sa présidence sera fonction de celle de son mandat d'administrateur et tout renouvellement, démission ou révocation de celui-ci entraînera automatiquement et de plein droit le renouvellement ou la cessation de ses fonctions présidentielles

Luxembourg, le 31 août 2010.

Pour extrait conforme

Référence de publication: 2010124290/20.

(100141283) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 16 septembre 2010.

Kalo & Co S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1331 Luxembourg, 65, boulevard Grande-Duchesse Charlotte.

R.C.S. Luxembourg B 93.895.

Les comptes annuels au 31 décembre 2009 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg. Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Pour KALO & CO S.à r.l.

Intertrust (Luxembourg) S.A.

Référence de publication: 2010124178/11.

(100141477) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 16 septembre 2010.

Kingdom Holding 1 S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1724 Luxembourg, 41, boulevard du Prince Henri.

R.C.S. Luxembourg B 152.623.

—
Statuts coordonnés déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Belvaux, le 16 septembre 2010.

Référence de publication: 2010124183/10.

(100141428) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 16 septembre 2010.

Creola Invest S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1628 Luxembourg, 7A, rue des Glacis.

R.C.S. Luxembourg B 117.037.

—
EXTRAIT

Il résulte du procès-verbal de l'assemblée des actionnaires tenue en date du 12 août 2010 que:

Elle a réélu aux postes d'administrateurs jusqu'à l'assemblée des actionnaires qui se tiendra en 2015:

Madame Marjorie GOLINVAUX, juriste, née le 24 août 1969 à Messancy (Belgique), demeurant à L-1628 Luxembourg, 7A, rue des Glacis,

Monsieur Patrick WEINACHT, juriste, né le 19 décembre 1953 à Neuilly-sur-Seine (France), demeurant à L-1628 Luxembourg, 7A, rue des Glacis,

Madame Anne-Françoise FOUSS, employée, née à Rocourt (Belgique) le 13 novembre 1969, demeurant à L-1628 Luxembourg, 7A, rue des Glacis.

Elle a élu au poste de commissaire aux comptes de la société jusqu'à l'assemblée des actionnaires qui se tiendra en 2011:

BS CONSULTING S.A., établie et ayant son siège social au 117, avenue Gaston Diderich, L-1420 Luxembourg, inscrite auprès du Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg sous le numéro B 45.486.

Pour la société

Signature

Un mandataire

Référence de publication: 2010124950/23.

(100140977) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 16 septembre 2010.

Dalkia S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2661 Luxembourg, 52, rue de la Vallée.

R.C.S. Luxembourg B 18.830.

—
Extrait de l'Assemblée Générale Ordinaire du 9 juin 2010

L'Assemblée reconduit en qualité d'administrateurs, pour une période de trois ans, jusqu'à l'Assemblée Générale statuant sur les comptes de l'exercice se terminant au 31 décembre 2012:

- Monsieur Pascal GUILLAUME, né à Genève (Suisse), le 1^{er} août 1961, demeurant au 36, Champ du Vert Chasseur B-1000 Bruxelles;

- Monsieur Pascal LAURENT, né à Uccle (Belgique), le 15 juin 1963, demeurant au 18, rue des Eglantines B-6110 Montigny-le-Tilleul;

- Monsieur Wim VERMEIRE, né à Sint-Amansberg (Belgique), le 15 juillet 1960, demeurant au 26, Oude Gentweg B-9880 Aalter.

L'Assemblée reconduit en qualité de commissaire aux comptes, la société Clybouw & Associés, avec siège social au 128, route d'Arlon, L-1150 Luxembourg, pour une période d'un an, jusqu'à l'Assemblée Générale Ordinaire statuant sur les comptes de l'exercice se terminant au 31 décembre 2010.

MAZARS

Signature

Référence de publication: 2010125609/21.

(100141615) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 17 septembre 2010.